

L'Anjou laïque

N° 97 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € Trimestriel - juin 2011

Logement social : un droit !



Liberté

La devise de la République doit d'urgence être modifiée, puisqu'un mot, fraternité, a disparu de notre langue. Laurent Wauquiez y a porté un coup de grâce en qualifiant de « cancer social » le RSA. Mais, il y a belle lurette que la redistribution n'est plus la manifestation de la solidarité, mais une aumône consentie.

Quitte à réformer la devise on pourrait aussi s'interroger sur l'opportunité d'en maintenir le second terme : égalité, compte tenu des abîmes séparant la France d'en haut de la France du sous-sol.

Il nous reste la liberté, me direz-vous. Demandez à ceux qui vivent avec moins de 500 euros par mois, ce qu'ils en pensent.

Marianne

• **FN et Laïcité**
page 6

• **Au bal des hypocrites**
page 8

L'adito

Le 15 avril Martine Aubry, jour du « coup de tonnerre » DSK, affirmait donner priorité au projet de son parti plutôt que supputer sur le remplacement du présidentiable déchu. C'était juste, car seul un programme argumenté peut satisfaire les attentes des déçus de la politique actuelle, et non une femme ou un homme providentiel.

Mais alors, pourquoi organiser une primaire ouverte à tout vent ? La cohérence politique voudrait que ceux qui ont élaboré le programme désignent la personne qui leur semble la plus apte à le porter au plus haut niveau de l'État. Celle-ci serait alors légitime pour expliquer les tenants et les

aboutissants du programme. En effet, un programme politique ne pouvant être un catalogue de propositions disparates, ce serait à elle de présenter le projet de so-

ciété qui le fonde. Ce serait à elle qu'il reviendrait d'expliquer la place donnée à l'État et à la souveraineté populaire pour la réussite du projet. Les électeurs, entre les programmes proposés, choisiraient ou s'abstiendraient.

Une fable

« Conception passéiste de la démocratie » diront les adeptes du régime présidentiel et des primaires. Ils argueront que l'élection de la présidente ou du président au suffrage universel oblige, selon la formule consacrée, à une « rencontre avec le peuple ». Comme aux États-Unis, des primaires en constituent le tour de chauffe. Aussi, le projet collectif s'efface devant le projet personnel. Toutefois ce dernier devra convenir à l'oligarchie médiatique. Sinon il sera péremptoirement catalogué irréaliste ou populiste. Il sera discrédité par les experts autoproclamés. En bref, pour être intronisé par l'élite médiatique, tant pour les primaires que pour sa suite, il ne faudra pas sortir du moule néo-libéral en vigueur.

La rencontre avec le peuple est une fable. La cote attribuée à Dominique Strauss Khan, éloigné de France depuis quatre ans, l'atteste. Directeur du FMI, la presse l'encensa et, es qualité, conti-

nue à le faire. Dans six ans, Mme Christine Lagarde, si elle accède aux mêmes responsabilités, sera peut-être la préférée d'une primaire à droite. Les faiseurs d'opinion préparent les alternances à leur convenance.

Le 22 avril à France 2, huit jours

Le piège

après « le coup de tonnerre », Martine Aubry se disait favorable (pour le bien de la France et de l'Europe) à une candidature de Christine Lagarde au FMI et, en même temps, se déclarait disponible pour servir la France. De programme, il ne fut pas question. Le piège de l'élection présidentielle est bien huilé.

Jack Proult



Voici bientôt 30 ans que le mot d'ordre d'amener « 80% d'une classe d'âge au niveau du bac » fut lancé. Personne ne niait le fait qu'une élévation du niveau des connaissances serait bénéfique aux activités humaines comme au développement économique et social de la société. Mais devant l'ampleur et le coût des réformes à engager, les gouvernements qui se sont succédés ont abandonné cet objectif.

Aujourd'hui, les prétentions pour l'École sont au plus bas. Elles sont faites de renoncements et d'adaptations au système libéral. Tous, élèves et enseignants, parents et salariés, en pâtissent.

Les yeux rivés sur les agences de notation, le gouvernement approuve les directives européennes et le pacte pour l'euro qui préconise de réduire les dépenses sociales et les services publics. Ainsi la mesure-phare de la R.G.P.P. est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

200 000 postes supprimés en sept ans

Prétextant l'endettement du pays et la

crise monétaire, assurant qu'on peut faire mieux avec moins, Luc Chatel prévoit de supprimer cette année encore 16000 postes dans l'Éducation nationale. 1500 classes seront fermées alors que 62000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée. Dans les écoles primaires de Maine-et-Loire qui devront accueillir 100 élèves de plus, 15 postes seront supprimés en septembre.

Comment faire face à l'échec scolaire, en finir avec les sorties sans qualification, assurer la réussite de tous les

Rien ne va plus !

élèves si les moyens nécessaires font défaut, si la formation des maîtres est abandonnée, si les RASED sont démantelés, si les conditions de scolarisation se dégradent ?

Les transformations à l'œuvre dans le système éducatif instaurent une école de plus en plus ségrégative, recentrée sur une scolarité obligatoire limitée à 16 ans. Le collège est primarisé. L'orientation dès la cinquième permet de diriger de nombreux élèves vers la vie active ou l'apprentissage, et de di-

minuer en conséquence le nombre de professeurs.

Autonomie des établissements scolaires

Leur transformation en établissements publics d'enseignement, sous couvert d'autonomie, les soumettra aux politiques locales, financières ou économiques. Présidés par un représentant des collectivités, les conseils d'administration adoptent les projets éducatifs et le règlement intérieur. Des conventions sont éventuellement établies avec les entreprises. La notion de service public disparaît, l'École doit se plier aux lois du marché.

Fonction publique en danger

Le statut actuel des personnels permet de résister aux pressions pour faire prévaloir le service public. En témoignent les actions qui se développent de la maternelle à l'Université. Il est menacé car il constitue un frein à la transformation libérale de l'École. Ainsi les postes de titulaires formés pour remplacer les personnels absents seront peu à peu supprimés. Les chefs d'établissement s'adresseront à Pôle Emploi ou à une agence de remplacement pour recruter des personnes – jeunes pour la plupart – en situation précaire et sans véritable qualification. L'Éducation Nationale emploie aujourd'hui 165 000 non-titulaires.

Reconstruire l'École

Loin de l'objectif de faire accéder 80% d'une classe d'âge aux bacs et 50% aux diplômes de l'enseignement su-

périeur, la politique scolaire actuelle restreint les formations qualifiées, renonce à délivrer à tous les jeunes une culture commune de haut niveau.

Les défis à relever pour « une École de la réussite » sont donc considérables. Ils exigent une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif.

Jean-Pierre Thuleau

Depuis 1995, le taux d'élèves accédant aux différents bacs n'a que très peu bougé, passant de 63% à 65,6% en 2009. Il a même baissé pour l'accès au bac général. Ce qui conduit le Sénat à déplorer que « le nombre de bacheliers (un peu plus de 64% d'une classe d'âge) reste insuffisant face aux besoins de qualifications. » Qu'attend-il pour dénoncer cette politique scolaire et le manque de moyens affectés à l'Éducation Nationale ?

L'académie de Paris vient d'organiser, en partenariat avec Pôle Emploi, une journée de recrutement en job dating d'enseignants non-titulaires. Le Ministère explique que « maintenant, ce recrutement complémentaire fait partie de l'arsenal des mesures dont disposent les chefs d'établissement pour améliorer l'efficacité du remplacement ».

Deux iconoclastes

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EST BIEN ENTAMÉE. LES SONDEURS PRONOSTIQUENT. PEU LEUR IMPORTENT LES PROGRAMMES. MAIS PEUT-ÊTRE SE BOUSCULENT-ILS SUR LES PLATEAUX TÉLÉVISÉS POUR QUE RIEN NE SOIT BOUSCULÉ ? AURÉLIEN BERNIER ET JACQUES SAPIR AURONT DONC PEU DE CHANCES D'AVOIR LEURS FAVEURS.

Ces deux auteurs ont commis deux ouvrages¹ dans lesquels ils argumentent pour qu'une France de Gauche sorte du guêpier de l'Europe libérale et de la mondialisation. Pour eux, prétendre changer la première de l'intérieur pour modifier la seconde de l'extérieur relève d'un vœu pieu. En revanche, ils estiment que la France en se rebellant peut modifier le contenu de l'Europe politique et économique. Ils pensent que le cours de la mondialisation pourrait alors en être modifié. Leur démarche politique consiste à s'appuyer sur la souveraineté populaire nationale pour contribuer à un nouvel internationalisme. L'un et l'autre affirment que la mondialisation telle qu'elle est, n'est pas une fatalité.

En se référant à la Charte de La Havane que les Etats-Unis ont seuls refusé de signer en 1948, ils démontrent que les relations entre les nations auraient pu se construire sur d'autres fondements que le libre échange non faussé (voir l'encadré). Naturellement ils savent que leurs propositions pour une France souveraine et internationaliste seront caricaturées tant à droite qu'à gauche. Aurélien Bernier qui veut restaurer la primauté du droit national sur le droit communautaire en plaidant pour une désobéissance européenne, sait que le procès intenté à son endroit sera celui du nationalisme. A l'heure où l'on parle de soumettre les parlements aux diktats de l'Europe libérale, il lui est facile de rappeler, en citant

Gramsci, que l'Etat national (s'il n'est pas confisqué par un homme ou un parti) est l'outil que se donne le peuple pour mettre en œuvre son projet politique.

Des décisions nationales pour une autre Europe.

Tant Aurélien Bernier que Jacques Sapir ne disent pas qu'il faille désertifier l'Europe. A son égard, le premier préconise la désobéissance, le second l'affirmation d'exigences. Pour eux, il faut amener les autres pays à accepter une autre Europe. Mais contrairement à ceux qui voudraient changer l'Europe de l'intérieur, ils recommandent, pour être entendus, de passer unilatéralement aux actes. Aux discours louables qui demandent un accord unanime des 27 pays de l'Union européenne pour se concrétiser, ils préfèrent une initiative nationale qui peut entraîner d'autres nations et séduire les peuples qui s'insurgent contre leur sort. Pour Jacques Sapir qui, à une monnaie unique (l'euro) inadaptée à l'hétérogénéité des pays européens, préconi-

se une monnaie commune appuyée sur des monnaies nationales, les décisions purement nationales doivent être accompagnées de garde-fous. La sortie de l'euro, chemin pour lui le plus court pour construire une monnaie commune européenne, devra être précédée et suivie de décisions unilatérales annihilant les méfaits de l'arsenal du libre échange en vigueur. En 1981, de telles mesures coercitives et protectrices auraient permis une rupture avec une politique monétaire préparatoire à la monnaie unique alignée sur le mark et éviter la parenthèse d'austérité de 1983 jamais refermée. C'est du moins l'avis exprimé par Jean Pierre Chevènement dans son livre « La France est-elle finie² ? ». Sur ce point, il rejoint Jacques Sapir. Pour cet économiste hétérodoxe, mais difficilement contournable désormais, la monnaie unique européenne est un volet monétaire d'une globalisation marchande qui « appauvrit les pauvres des pays riches et enrichit les riches des pays pauvres »

Pour ceux qui aimeraient que la politique bouscule l'ordre des choses et comprendre pourquoi il ne le fut pas en 1981, un détour par ces trois livres peut être intéressant.

J. P.

¹Aurélien Bernier : **Désobéissons à l'Union européenne (Mille et une nuit) 4 euros.**

Jacques Sapir : **la démondialisation (seuil) 19, 50 euros**

²Livre politique de l'année (Fayard) 19 euros

La charte de La Havane



Négociée au sortir de la Seconde Guerre mondiale elle prévoyait la création d'une organisation internationale du commerce totalement intégrée à l'ONU. C'est donc plus qu'un accord

puisque'il se serait révélé à travers une véritable organisation. Cette charte est signée le 24 mars 1948, mais elle n'est pas ratifiée par le congrès américain qui vient de changer de majorité.

Dans son principe, elle s'opposait totalement aux principes du libre échange de l'actuel OMC. Elle proposait une approche très différente : le développement de chaque pays étant fondé

sur la coopération et non sur la concurrence.

Cette Charte proposait. (entre autres)

- Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement. » (article 1)

- Le maintien de l'emploi à l'intérieur de chaque pays conformément à ses institutions politiques (art. 3)

- L'Équilibre de la balance des paiements : aucun pays ne devait être en situation structurelle d'excédent ou de déficit de sa balance des paiements. (article 3 et article 4)

- De favoriser la coopération : « les États membres coopéreront entre eux (. . .) en vue de faciliter et de favoriser le développement industriel et le développement économique général » (article 10)

- Le contrôle des mouvements de capitaux (article 12):

- L'autorisation des aides de l'Etat: (article 13)

- Des accords préférentiels dans un cadre coopératif : (article 15)

- L'autorisation de subventions dans certaines circonstances : (article 18)

- L'interdiction du dumping: (article 26)

Source wikipédia

LES SAIGNEURS

CE TITRE PEUT PARAÎTRE MANQUER DE MESURE S'AGISSANT DE DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EUROPÉEN LORS DE SA RÉUNION DES 24 ET 25 MARS 2011. UNE LECTURE ATTENTIVE DU TEXTE DES CONCLUSIONS DE CE SOMMET EUROPÉEN PERMETTRA D'Y VOIR PLUS CLAIR.

Il s'agit d'« un vaste ensemble de mesures » qui permettront « de renforcer la gouvernance économique et la compétitivité de la zone euro et de l'Union européenne »¹.

Ces mesures sont détaillées dans un document intitulé « Pacte pour l'Euro plus, coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence ».

Le Président de la Commission José Emmanuel Barroso les a qualifiées de « plus grand changement accompli par l'Union Européenne depuis des lustres ».

Le Pacte Euro plus affiche quatre objectifs : « favoriser la compétitivité, favoriser l'emploi, mieux contribuer à la viabilité des finances publiques, renforcer la stabilité financière ».

Il est précisé que les « les pays confrontés à des défis majeurs dans l'un quelconque de ces domaines seront identifiés et devront s'engager à y remédier dans un délai déterminé ».

Renforcer la compétitivité

Le thème de la compétitivité domine tout le texte sans que celle-ci ne soit jamais clairement définie.

Concrètement, il conviendra de surveiller attentivement l'évolution des salaires car « les augmentations signi-

ficatives et durables pourraient provoquer une érosion de la compétitivité ».

De plus, il est vivement conseillé d'abandonner les mécanismes d'indexation des salaires sur les prix, de « réexaminer le degré de centralisation du processus de négociation », en clair il faut abandonner les négociations par branches ou professions au profit d'accords au niveau de chaque entreprise.

Le secteur public n'est pas oublié, il faudra « veiller à ce que les accord salariaux dans le secteur public viennent soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé ». En clair bloquer les salaires des fonctionnaires et agents des services publics car « l'évolution des salaires dans le secteur public constitue un signal important ».

Toujours pour renforcer la compétitivité, on devra « lever les restrictions indues qui pèsent sur les services professionnels » et éliminer « les lourdeurs administratives » en particulier pour les PME.

C'est à dire supprimer tous les dispositifs de régulation existants pour par exemple que tous les commerces puissent ouvrir le dimanche.

Promouvoir l'emploi

C'est la partie la plus courte du document.

Les deux mesures les plus importantes consistent à « favoriser la flexisécurité » et engager des réformes fiscales comme « la réduction des charges fiscales pesant sur le travail afin de rendre le travail financièrement attractif tout en préservant le niveau global de recettes fiscales ».

La version préparatoire du texte était plus directe et un peu plus claire puisqu'elle proposait de « déplacer la fiscalité du travail vers la consommation par la fiscalité indirecte ».

En décrypté cela revient à prôner une

de l'Europe

diminution de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif et une augmentation de la TVA qui frappe le plus les faibles revenus.

Améliorer les finances publiques

Les mesures prévues visent à diminuer « notamment » dit le texte les retraites, les remboursements en matière de santé, les différentes prestations sociales, cela à partir de « la viabilité de niveau d'endettement(...) et en fonction des facteurs démographiques ».

Il faudra donc adapter « l'âge réel de la retraite à l'espérance de vie, limiter les régimes de pré retraites et prendre des mesures appropriées pour l'emploi des travailleurs âgés ».

Les règles budgétaires nationales et les engagements annuels

Chaque Etat membre est tenu de traduire dans sa législation nationale les règles budgétaires « figurant dans le pacte de stabilité » et visant à « un frein à l'endettement ».

Le texte adopté dans chaque Etat devra être « contraignant et durable ».

La Commission aura la possibilité d'être consultée pour vérifier si le texte est « compatible avec les dispositions européennes et contribue à leur réalisation. ».

Enfin, pour atteindre les objectifs du Pacte Euro plus, les Etats membres devront présenter chaque année des « actions concrètes à mettre en oeuvre » et ces « programmes de

stabilité présentés chaque année (...) seront évalués par la Commission ».

Hyper austérité, déni de démocratie et de souveraineté des États

Débarassé de sa gangue de langage technocratique européen, ce Pacte Euro plus imposant une politique d'hyper austérité apparaît clairement comme une machine de guerre contre les salariés, les services publics et la souveraineté des États.

Le Secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats a qualifié le Pacte Euro plus de « pacte pervers pour un niveau de vie plus bas, davantage d'inégalités et un travail plus précaire. ».

Il a ajouté que les mesures figurant dans le pacte « réduisent les États membres à un statut quasi colonial. ».

Ce Pacte Euro plus qui va concerner tous les habitants de l'Union Européenne dans leur vie quotidienne fera-t-il l'objet d'une consultation des peuples ? Non, bien sur !

Les médias font-ils leur travail de décryptage, d'analyse, de confrontation démocratique à propos du Pacte Euro plus ? Non, bien sûr !

Jean Louis Grégoire

¹Toutes les citations non référencées sont extraites des conclusions du conseil européen des 24 et 25 mars 2011 remises aux délégations par le secrétariat général du conseil

#HUMEURS et RUMEURS

Cynisme

M. Barouin, Ministre du Budget, porte-parole du gouvernement en plus, vient d'exposer tranquillement à France Inter

que les dettes privées avaient été transférées en dettes publiques. Ce qui explique l'impérieuse nécessité pour l'État de se refaire une santé financière sur le dos de la collectivité en supprimant un poste de fonctionnaires sur deux, en fermant hôpitaux, classes, palais de justice... Bref pour se refaire une santé la finance privée a bénéficié d'une transfusion sanguine de la part de l'État, et celui-ci pour restaurer sa propre santé, suce

le sang des citoyens qui n'en peuvent, mais.

Béchu, le bon élève

Il se sent des fourmis dans les jambes dès qu'une compétition électorale est ouverte : municipales, européennes, régionales, Christophe Béchu souffre d'une électionomanie aiguë. Il se présente aux sénatoriales. Son mentor, Marc Laffineur, député -maire d'Avrillé, vice-président de l'Assemblée nationale et président de l'UMP de Maine-

et-Loire, n'a pas prononcé le mot, mais s'est senti trahi par celui qui avait été son attaché parlementaire et dont il avait fait son premier adjoint à Avrillé. Il devrait pourtant se féliciter, Christophe Béchu fut un bon élève. Il a suivi les préceptes de son maître, lequel après lui avoir fait des mamours s'était présenté aux législatives contre René Lacombe, qu'il avait battu.



Les jeunes détestent la France guerrière

frérique

SES SOLDATS PATROUILLENT DANS LES RUES D'ABIDJAN, SES AVIONS DE COMBAT ET SES HÉLICOPTÈRES BOMBARDENT TRIPOLI : L'IMAGE DE LA FRANCE EN AFRIQUE EST UNE IMAGE GUERRIÈRE.

Ils ne nous portent pas dans leur cœur, les Africains. Surtout les jeunes. Ils n'ont pas aimé l'humiliation de Laurent Gbagbo, l'ancien président de la Côte d'Ivoire, considéré par certains comme un héros, un résistant au néo-colonialisme de plus en plus incarné dans leur esprit par la « Françafrique » de Nicolas Sarkozy.

Le président des Français avait promis un coup de torchon sur la table des magouilleurs qui mangent, depuis des années, dans les Calebasses africaines, métaux précieux, pétrole et autres matières premières nécessaires au développement des sociétés occidentales. Non seulement, il n'a pas changé les couverts, mais il a oublié de regarder sous la table... Les affaires continuent

donc comme avant.

Héros, boucs émissaires

D'une manière générale, les gouvernements occidentaux n'ont rien vu venir des révolutions tunisienne et égyptienne, puis des révoltes plus sanglantes du Yémen, de la Syrie et de la Libye. Aujourd'hui, l'Occident tremble de peur devant cette jeunesse qui n'en peut plus de regarder le progrès passer sans s'arrêter et qui s'embarque sur de frêles esquifs pour tenter de le rattraper. Or, la peur est mauvaise conseillère : l'Europe se barricade et, pour tenter de se donner bonne conscience, choisit des boucs émissaires parmi les tyrans qu'elle a auparavant soutenus. Haro sur le colonel Mouammar Kadhafi et sur l'ex-président Laurent Gbagbo. Certes, ces deux hommes ne sont pas des enfants de chœur, mais pourquoi tirer sur ces deux là, uniquement ? Des jeunes d'Afrique donnent la réponse : ces deux là, justement, sont des « résistants », alors que les autres dirigeants africains se couchent devant la puissance de l'Occident et de ses multinationales.

Bien qu'opérant dans le cadre des ins-

titutions internationales, les accusations pleuvent surtout sur l'interventionnisme des Français. Nous pouvons les considérer comme injustes, parce que notre culture républicaine nous a inculqué cette prétention à vouloir apporter le bonheur aux autres peuples. Avec Jules Ferry, nous voulions donner à l'Afrique profonde la même éducation que celle dispensée dans les campagnes françaises. Une grande naïveté de la part des Hussards de la République, doublée d'un grand cynisme des affairistes de tout poil qui avançaient leurs pions derrière cette utopie civilisatrice. Les Anglais, eux, n'avaient pas de principes républicains à mettre en avant. Ils faisaient des affaires.

Des révolutions jusqu'au bout

Des amis africains francophones nous servent souvent cette comparaison entre le colonialisme à l'anglaise et le colonialisme à la française : il y aurait le « bon », celui de nos amis d'Outre Manche, distant et ségrégationniste ; et le « mauvais », le nôtre, interventionniste et « intégratiste ».

Au final, les Français auraient été

beaucoup plus nuisibles que les Anglais. Laissons ce genre de comparaison qui nous mènerait à évaluer par exemple le degré de cruauté des massacres post électoraux de la Côte d'Ivoire francophone et ceux du Nigéria anglophone. La colonisation, d'où qu'elle vienne, n'a pas servi l'Afrique et les Africains. Elle les a embarqués dans des galères, bien réelles autrefois, virtuelles aujourd'hui mais autrement plus meurtrières.

La mondialisation prolonge sous d'autres formes cet état de dépendance du continent noir. Les Etats-Unis et surtout la Chine sont à l'affût de marchés juteux. Se hissant sur ses ergots, la France semble vouloir disputer avec acharnement un premier rôle dans une nouvelle conquête impérialiste, sous couvert de protection de populations en danger. Mais les remèdes apparaissent plus nocifs que le mal.

Voilà qui explique l'image déplorable que notre pays renvoie chez les jeunes Africains, dont certains ont une sérieuse envie d'aller, seuls, jusqu'au bout de leurs propres révolutions.

Louis Le Méter

#UMEURS
et
RUMEURS

Cul et chemise

Qui ne fait pas confiance à l'OMS, la respectable Organisation Mondiale de la Santé de l'ONU ? En particulier lorsqu'elle nous a rassuré sur les faibles risques encourus par les populations vivants hors du Japon lors de la catastrophe nucléaire de Fukushima... Mais, mais, l'OMS, en 1959, a signé un accord avec l'AIEA, l'agence internationale de l'énergie atomique. Et que dit cet accord ? Que l'OMS doit

consulter l'AIEA avant toute déclaration publique portant sur les problèmes de santé liés au nucléaire. Et l'article III prévoit « de prendre certaines mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents ». Et de qui dépend l'AIEA ? Du Conseil de Sécurité de l'ONU. Et qui compose le dit Conseil ? les 5 grands États aux intérêts nucléaires militaro-industriels bien connus : les États Unis,

Grande Bretagne, France, Russie et Chine...





À PARTIR DE 2005, AU FRONT NATIONAL, DEUX LIGNES POLITIQUES DIFFÉRENTES S'OPPOSENT. CELLE DE LA VIEILLE GARDE DE JEAN MARIE LE PEN ET DE BRUNO GOLNISCH ET CELLE DE MARINE LE PEN.

Le Front National

La première considère que le développement du mouvement d'extrême droite devait se faire par la « diabolisation » en développant les vieux idéaux fascisants et l'autre se développer en gagnant en respectabilité ; se présenter comme un parti de droite traditionnel laïque et républicain. Cette ligne plus respectable a gagné au Congrès de Tours en janvier 2010. Marine Le Pen a très bien compris que si elle voulait récupérer les voix des déçus du libéralisme de Sarkozy et du social libéralisme, il lui fallait se présenter comme le dernier rempart de la république. Elle espère ainsi récupérer les voix de ceux qui ont dit non à l'Europe de Maastricht, non à la construction d'une Europe asociale qui ne tient pas compte des spécificités des peuples qui la composent, qui est sous le joug du capitalisme financier américain.

Le FN travestit l'histoire

Pour se présenter dans sa nouvelle version « respectable » Républicaine et laïque, la direction du Front national travestit l'histoire et utilise des contre-vérités historiques. Elle affirme donc que les principes de Liberté,

d'Égalité et de Fraternité sont issus de la doctrine fondamentale de l'Église. Rappelons-nous que :

- Pendant quinze siècles de domination temporelle de Constantin à la Révolution, la hiérarchie catholique n'a jamais promu les valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle les a toujours combattues.

- La liberté de conscience n'a jamais figuré dans le Droit Canon. En 1864, un syllabus de Pie IX dans l'Encyclique Quanta cura jette toujours l'anathème sur la liberté de conscience.

- La répression des hérétiques fut érigée en dogme (1233 création du Tribunal de l'Inquisition pour combattre les hérétiques).

- Les cathares dans le sud de la France mais aussi les protestants, les juifs, les musulmans, les athées et les agnostiques ont souffert de persécutions, de tortures et d'assassinats pendant de nombreux siècles.

- Des scientifiques ont été mis au ban de la société : Giordano Bruno, Galilée, Copernic,...

- L'Index Librorum Prohibitorum promulgué en 1564 par le Concile de Trente (supprimé en 1966) a concerné de nombreux auteurs comme Dante, Abélard, Descartes, Calvin, Diderot, Bayle, Bacon, Erasme, Galilée, Jean de la Fontaine, Lamartine, Kant, Montaigne, Lamennais, Montesquieu, Pascal, Spinoza, Voltaire, Rousseau, Hugo,....

- La hiérarchie de l'église catholique apostolique et romaine a toujours considéré que l'inégalité était inscrite dans l'ordre des choses et voulue par Dieu. Elle a ainsi sacralisé le servage de l'ordre féodal, la monarchie absolue dite de droit divin, le travail des enfants,..... la seule égalité qu'elle a

à « une supériorité culturelle » en faisant croire que certains peuples sont « civilisés » qu'ils possèdent une religion d'où serait issue la liberté, l'égalité et la fraternité. Le Front National diabolise volontairement la religion musulmane en s'appuyant sur les pratiques intégristes d'une minorité. Il veut démontrer ainsi que l'Islam est incompatible avec la République laïque démocratique et sociale parce que c'est une religion d'où ne sont pas issues nos valeurs républicaines.

Ne laissons pas l'extrême droite s'approprier la défense de notre République. C'est à nous militants laïques unitairement de réaffirmer haut et fort que la laïcité est non seulement un principe constitutionnel mais aussi un idéal fait de : la séparation de l'Église et de l'État, la séparation de la sphère publique de la sphère privée, la neutralité de l'État en matière d'options spirituelles et sa non intervention financière dans ce domaine, la liberté absolue de conscience, l'égalité de toutes les options spirituelles, l'universalité de la loi commune, la recherche de l'émancipation de l'individu et la formation du citoyen grâce à l'école laïque gratuite pour tous, la recherche du mieux vivre ensemble.

Non, les valeurs républicaines ne sont pas issues du christianisme mais de luttes durant de nombreux siècles contre tous les dogmatismes et tous les intégrismes.

admise, c'est l'égalité de l'homme soumis à Dieu.

La diabolisation de l'Islam

Le nouveau discours du Front National est pervers, il n'a pas changé de ligne politique fondamentale mais l'a habillée habilement. Nous sommes passés de « la supériorité de la race »

Patrick Duyts

HUMEURS
et
RUMEURS

Laïcité sélective

Curieux ce soudain empressement du FN à brandir à bout de bras la laïcité et les valeurs laïques et à invoquer une République dont il a toujours bafoué les grands principes.

Cette laïcité dont la présidente du parti d'extrême droite se gave à chacune de ses interventions, n'a pourtant pour cible unique que l'Islam, la religion que tentent bien entendu

de nous imposer ces salauds d'immigrés.

Mais dans de nouveau discours officiel du FN, la laïcité ne concerne en rien le christianisme, et donc la religion catholique, qui pendant des siècles a asservi des peuples entiers et qui continue aujourd'hui d'exploiter au mieux son reste d'influence. La blonde et furieuse présidente se montre particulièrement silencieuse lors d'ahurissant

tes déclarations papales sur le préservatif en Afrique, par exemple.

En Anjou on n'a pas, non plus, entendu le parti d'extrême droite s'insurger contre l'absence de l'école de la République dans les Mauges.

Pour le FN, la laïcité n'est que le justificatif d'un répugnant racisme.

JCM

LA FOL AVAIT INVITÉ DES PARENTS D'ÉLÈVES, LE COLLECTIF POUR LA PROMOTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LES MAUGES, LES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF VIGILANCE LAÏCITÉ DE MAINE ET LOIRE. QUARANTE PERSONNES ONT PARTICIPÉ AU DÉBAT.

ne politique, il y entre directement à visage découvert. L'association Dom Sortais, gestionnaire des trois établissements privés secondaires, communie, pétitionne, manifeste. Banderoles déployées, son personnel défile à Beaupréau et devant l'hôtel de région. Les parents d'élèves de l'école publique de Beaupréau ne sont pas surpris par cette réaction. En effet, certains personnels de l'association et hommes politiques parfois se confondent. Le conseiller général en est le plus bel exemple. Professeur de lettres, il est

tales, les actions initiées ont un large écho.

Continuer un combat légitime

À ce propos, d'échos du débat, les lecteurs d'Ouest France n'auront pas eus, son correspondant n'est pas venu. Les parents d'élèves et les collectifs réunis à Beaupréau en ce 28 mai ne sont pas dupes. L'offensive menée au nom de la défense de certains emplois vise à maintenir l'hégémonie de l'enseignement catholique au chef-lieu de



colère à Beaupréau

Le propos introductif a montré que « République, laïcité, école publique » était un triptyque indissociable. Pour que dans une République démocratique le peuple puisse être souverain, il doit être instruit dans une école indépendante de tout dogme. L'école doit inculquer des connaissances, mais pas des convictions. Elle doit instruire, mais pas conformer. L'école constitutive de la République doit être une école de l'émancipation. Elle ne peut donc être que laïque. C'était l'idée de Condorcet reprise cent ans plus tard par la troisième république (les lois de 1880, 81, 82, 83 sur l'obligation, la gratuité, la laïcité scolaires).

L'école privée ne peut donc pas suppléer l'école publique laïque dans sa mission citoyenne pour la bonne et simple raison que sa mission éducative première est d'évangéliser. Le financement de l'école privée sur des deniers publics est donc une très grave entorse à la loi de séparation de 1905 entre l'État et les Églises.

Sur ce préambule, toute la salle s'accor-

rait. Il n'a pas été l'objet de la discussion. Il s'adressait à des personnes absentes, à celles qui tentent de réfuter le bien fondé d'une cité scolaire publique à Beaupréau. En effet là, les parents d'élèves du public ne réclament pas la suppression de l'application de la loi Debré aux trois établissements privés y résidant. Ils demandent seulement de pouvoir inscrire leurs enfants, sur place, de la maternelle à la terminale, dans un établissement public. Ils demandent tout bonnement l'exercice effectif de la liberté de l'enseignement réclamé à cor et à cri par l'enseignement privé, mais refusé par ce dernier à Beaupréau.

Pression auprès du Conseil régional et soutien au Conseil général

Dans l'affaire de Beaupréau, la sortie du bois de l'enseignement privé catholique, es qualité, est l'élément nouveau de 2011. Il ne se contente plus de pousser ses hommes liges dans l'arè-

employé par l'association Dom Sortais.

La construction du lycée public ayant été tranchée par le suffrage universel (Auxiette contre Béchu fut réélu), Gilles Leroy abandonne sa casquette de conseiller général de la majorité présidentielle. Il se coiffe maintenant de celle de bon serviteur de l'enseignement catholique mis en péril à Beaupréau par un intrus : l'enseignement public ! Et, comme certains de ses collègues seraient des correspondants locaux de la presse départemen-

canton. Le lycée public, puisqu'il est décidé, doit être réduit à sa portion congrue pour ne pas porter ombrage à l'institution Dom Sortais et le collègue rester dans les cartons pour freiner le développement du lycée public. Pression donc auprès du Conseil régional et soutien au Conseil général.

À Beaupréau, le camp républicain (n'ayons pas peur des mots) a confirmé sa ferme résolution de continuer son combat légitime. Une motion fut votée dans ce sens.

J. P.



Des parents, des amis de l'école publique, le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, le Collectif vigilance laïcité de Maine et Loire réunis le 28 mai 2011 à Beaupréau s'insurgent contre le refus du Conseil général de Maine et Loire de construire un collège public dans ce chef-lieu de canton.

Ils dénoncent le mépris du Préfet de Maine et Loire qui ne répond pas aux courriers (dont un recommandé) adressés par des organisations membres du Conseil Départemental demandant ce

qu'il était advenu du vœu voté par ce conseil le 15 novembre 2010. Ce vœu, approuvé à l'unanimité moins une abstention, conformément au décret No 86-486 du 14 mars 1986, pris pour l'application de la loi No 85-583 du 10 juin 1985, sollicitait le commissaire de la République pour que le conseil général de Maine et Loire soit mis en de-

meure de construire le collège public de Beaupréau.

Ils dénoncent le ministre de l'Éducation nationale qui n'a même pas daigné accuser réception des deux courriers qui lui furent adressés par le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges et le Collectif vigilance laïcité de Maine et Loire.

Ils accusent le Président du Conseil

général, le Préfet de Maine et Loire, le Ministre de l'Éducation nationale de complicités politiciennes partisans pour maintenir l'hégémonie de l'enseignement privé catholique à Beaupréau. Ils dénoncent leur déni républicain.

Ils affirment, avec force et colère, qu'un chef lieu de canton à la tête de 25 000 habitants, conformément au préambule de la constitution, a le droit à un collège public.

La motion

« IL EST PRÉSUMÉ INNOCENT. LA POLICE ET LA JUSTICE AMÉRICAINES NE DEVRAIENT PAS L'EXHIBER AINSI, MENOTTES AUX POIGNETS, PAS RASÉ, LE COSTUME TOUT FRIPÉ, L'ŒIL HARGARD. CELA NE SE FAIT PAS EN FRANCE... » QUE N'A-T-ON PAS ENTENDU DURANT LES JOURS QUI ONT SUIVI L'ARRESTATION DE DOMINIQUE STRAUSS-KAHN À NEW-YORK !

Les paroles surfent sur les bons sentiments des journalistes, des experts, des hommes et des femmes politiques amis, des hommes et des femmes politiques adversaires. Les paroles volent, les images restent. Elles tournent en boucle. Pas seulement à New-York ! À Paris et dans toute la France, des gros plans défilent sur les petits écrans : on voit la barbe de DSK, ses joues creusées, ses cernes. « *Cela ne se fait pas en France !* » Le journaliste en costume noir et cravate grise, la journaliste au brushing impeccable, le disent et le redisent. « *Cela ne se fait pas en France !* » Ils ne voient pas les images qui défilent derrière leur dos. Ils ont le regard fixé sur le point rouge de la caméra, pour mieux capter l'attention des téléspectateurs des JT.

« *Non ! Décidément, cela ne se fait pas en France !* »

Non respect de la loi

La loi Guigou du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence, précise dans un article 35 ter : « Lorsque'elle est réalisée, sans l'accord de l'intéressé, la diffusion par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image d'une personne identifiée ou identifiable mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale mais n'ayant pas fait l'objet d'un jugement de condamnation et faisant ap-

paraître qu'elle porte des menottes ou des entraves, est punie de 100 000 F d'amende. »

La loi fait force. L'éthique, elle, fait appel à la conscience des journalistes. Cette conscience qui a pour principe fondamental la recherche de la vérité. Dans le cas d'espèce, de nombreux médias français, suivant leurs confrères américains, « se sont autorisés » à présenter l'acte d'accusation uniquement à charge et à exhiber l'accusé, menottes aux poignets. Des journaux

offerte à la vindicte populaire. C'est l'une des bases fondamentales des Droits Humains. Enfin, cela devrait l'être.

Le modèle anglo-saxon

Dans cette affaire DSK, et sans préjuger de ce que révélera l'enquête, une grande partie de la presse française a dansé et continue de danser au bal des hypocrites. « Ah ! Ces Américains, quand même, ils ne vont pas de main morte quand il s'agit d'affliger les

est « présumée victime ». Que le directeur du FMI soit un coureur de jupons, cela n'en fait pas un violeur en puissance, comme l'écrit Le Canard Enchaîné. Et s'il est violeur, il devra être condamné.

Quant à prendre pour modèle la presse anglo-saxonne qui étale la vie sexuelle des hommes et des femmes politiques, le « Palmipède » a raison d'écrire que « l'information s'arrête toujours à la porte de la chambre à coucher ».

Est-ce être complaisant avec les harceleurs de tout poil ? Certainement pas. Nos sociétés, même avancées, ont bien du chemin à faire pour mettre fin à



Au bal des hypocrites

ne l'ont pas fait et l'ont expliqué. Ouest-France, par exemple, a indiqué dans une note du mardi 17 mai « (Nous avons) choisi de ne pas publier les images de DSK menotté. Au-delà des exigences de la loi, notre journal s'interdit la publication de toute photo d'une personne en situation humiliante. »

C'est simple ! Qu'elle soit ensuite déclarée coupable ou innocente, puissante ou misérable, la personne mise en accusation a le droit de ne pas être

puissants, et de protéger les affligés. Tandis que nous, les bons Gaulois, on oublie les victimes. La preuve, on n'a aucun mot de compassion pour la femme de chambre du Sofitel... »

Pour l'heure, cette jeune personne est protégée et c'est tant mieux. Et si DSK est « présumé innocent », elle

ce fléau dont souffrent en majorité les femmes. Mais, faut-il pour cela transformer un présumé innocent en présumé coupable ?

Louis Le Méter

#HUMEURS et RUMEURS

La dizaine de journalistes qui fait l'opinion en France, suivie trop souvent par le troupeau des moutons de Panurge, nous rebat à chaque occasion les oreilles sur les merveilles du modèle étatsunien dans tous les domaines. L'affaire DSK a donc été, sur nos chaînes de télévision, à la radio et dans certains journaux, l'occa-

sion de s'ébahir sur les pratiques de la justice d'outre-Atlantique qui n'hésite pas à traîner dans la boue une haute personnalité avant d'avoir la moindre preuve de sa culpabilité, et à ne tenir compte que de l'avis d'un jury populaire acquis à la cause de l'accusation pour décider ou non du maintien en prison du prévenu. Peu importe le risque de jeter l'opprobre sur un homme qui peut se révéler innocent quelques mois plus tard et de lui briser définitivement la vie. Une correspondante de France 2 à New-York nous expliquait même qu'un procès aux États-Unis se

traduisait par une sorte de compétition entre le procureur et la défense, chacun peaufinant sa stratégie pour pouvoir gagner. Car c'est bien de gagner dont il s'agit. Le juge étant l'arbitre du match qui lève le bras du vainqueur à l'issue de la rencontre. Cette victoire d'un camp contre l'autre est importante, nous expliquait encore la journaliste de télévision. Importante parce que les procureurs sont élus et qu'un succès dans une affaire d'une telle ampleur peu caresser dans le sens du poil ses électeurs qui peuvent un jour le conduire dans des fonctions encore plus

importantes. Elle est bien mièvre, à côté de ce processus tapageur, notre justice française ! Justice qui, d'un côté ou de l'autre de la barre n'a, en principe, que pour seul but la recherche de la vérité. Pas une victoire ni aux points, ni par KO. Si un jour Dominique Strauss-Kahn est blanchi des accusations qui pèsent sur lui, la gymnastique intellectuelle des laudateurs de la justice étatsunienne sera sans aucun doute très intéressante à observer.

JCM

l'uranium au Niger, du pétrole au Gabon, au Tchad.

Main mise néo-coloniale

Héritiers de fait de l'ordre colonial, les dirigeants de ces 13 états ont accepté que la moitié des réserves de leur monnaie, le franc CFA, soit déposée à la Banque de France, et que ses représentants officiels aient un droit de véto sur les politiques monétaires et donc économiques. Sans compter que le F.M.I et la Banque mondiale imposent, en contrepartie d'une aide théoriquement destinée au développement, de rigoureuses diminutions des dépenses publiques.

Elles affectent, entre autres, l'éducation avec 40% à 60% d'analphabètes surtout, évidemment, chez les filles.

Cette sujétion a pour fondement le déficit chronique des balances commerciales, car l'exploitation des richesses stratégiques rapporte peu à l'Etat, sauf à ses dirigeants et à une bourgeoisie essentiellement bureaucratique qui ne concourt pas au développement de l'économie nationale. On comprend l'attention politico militaire de l'ex-métropole à maintenir en place des utilités¹.

Par ailleurs, dans ce monde encore majoritairement paysan, l'effondrement

L... prise ivoirienne, caricaturale, semble bien être révélatrice d'une « Afrique (déjà) décidément mal partie ».

Des États mafieux

Partout s'observe la confusion entre l'Etat et la famille (au sens large) des dirigeants. Le népotisme, le clientélisme, le tribalisme prédominant au nom de la traditionnelle solidarité familiale et clanique (sans compter avec la persistance des castes).

Dans ce cadre s'impose la corruption. Ainsi la démocratie proclamée reste

50 ans d'indépendance ?

fictive, confisquée par des politiciens de métier qui se sont appropriés l'Etat et se vendent aux intérêts stratégiques et /ou/ économiques internationaux. Ceux de la France entre autres avec, par exemple, l'exploitation de

des cours de l'agriculture de plantation (café, cacao, arachide...) induit paupérisation et exode rural vers des villes sans capacité d'accueil. Ces villes, dominées par les services, exploient avec un chômage de 30% à 40%

« Que serait la vie si elle n'était que vécue » a dit le poète. Le rêve est un piment de la vie. Avoir les pieds sur la terre n'empêche pas de regarder au-dessus de soi et de repousser tous les horizons. On rêve sa vie, à deux lorsque son cœur bat à l'unisson avec la femme ou l'homme de sa « vie », en famille, avec et à travers ses enfants collectivement lorsque l'on se sent porté par un grand idéal. Le rêve se

brise parfois, peut-être même souvent : on divorce, les enfants déçoivent, l'idéal se brise sur la réalité, mais le souvenir du rêve reste un élément de bonheur.

On l'a rêvée la vie en ce mois de mai 1981. On rêvait de la changer. « Mettez du bleu dans le ciel », avait recommandé François Mitterrand à son premier Ministre Pierre Mauroy, faisant écho à la phrase de Jaurès « Rallumez



de la population.

Le sous développement persiste donc, comme en témoigne l'importance du secteur informel, celui des petits services (l'économie de trottoir) et des activités clandestines (dans le transport en particulier).

La nation existe-elle dans cette Afrique ?

La plupart des états africains souffre d'un problème d'identité nationale. La conquête européenne a opéré un découpage frontalier sans tenir compte des peuples installés, les disloquant alors entre sujets français, anglais, allemands et rassemblant par ailleurs des peuples différents (par exemple en Côte d'Ivoire).

Aujourd'hui, dans chacun des états héritiers de la colonisation, les disparités ethnico linguistiques perdurent, utilisées, à leur profit, par des dirigeants

pour qui régner, c'est diviser.

Par ailleurs, parce que les solidarités communautaristes prévalent, il est difficile de construire une nation fondamentalement laïque et démocratique. Et ce là d'autant plus que le rôle social de l'Etat et que le secteur public s'amointrissent².

« L'Afrique noire est-elle maudite ? » s'interroge l'écrivain Malien Moussa Konaté³. La réponse relève du politique.

Jean-Paul Brachet

¹Interventions au Gabon, en Côte d'Ivoire, Centre-Afrique, au Tchad
²Des associations religieuses, surtout musulmanes y pallient, mettant à mal la laïcité officielle de l'État. Par exemple au Mali.
³Édition Fayard.

Du bleu dans le ciel

tous les soleils. »

Les grincheux diront qu'ils n'ont pas vu le changement, oubliant la cinquième semaine de congés payés, les 39 heures, la création des radios locales, le coup de pouce significatif donné aux prestations sociales et au salaire minimum, l'abolition de la peine de mort qui a marqué l'avancée de la civilisation, le nouveau regard officiel porté sur les homosexuels et bien

d'autres mesures dans le sens positif. Certes, la France n'est pas devenue le paradis terrestre. Des inégalités ont subsisté, se sont même parfois accrues. Reste que l'on est heureux d'avoir « rêvé » avec le « peuple de gauche ». D'autant plus qu'aujourd'hui les candidats qui prétendent conduire nos destinées, ne les teignent pas de bleu ciel.

J. G.

#HUMEURS ET RUMEURS

La vallée de la Loire, vous connaissez ?

Vous pensiez la connaître. Elle a cédé sa place à Loire Valley. Les responsables de la communication du tourisme ont en effet eu une illumination pour attirer dans les terres ligériennes les touristes étrangers qui bien sûr

parlent tous la langue de Shakespeare. J'avoue que le « y » dépare ma vallée, fait apparaître les fameux ciels. . . de la Loire moins lumineux et les châteaux qui jalonnent ses rives moins resplendissants. Je m'interroge surtout : qui est plus stupide des étrangers inca

pables de traduire le mot vallée ou des communicants qui se croient obligés de sacrifier à la mode du « made in »





Le logement social

Anjou laïque : Quelles sont les raisons qui motivent la forte implication de la ville d'Angers dans le logement social

Jean Luc Rotureau : De nombreuses raisons peuvent être évoquées. J'en citerai quatre principales :

- Il existe toujours une forte demande quantitative sur le territoire de l'agglomération, environ 6000 demandes actuellement ne sont pas pourvues

- Ces demandes émanent principalement de ménages à revenus modestes, il est de notre responsabilité d'avoir une attention particulière à la situation de ceux-ci

- Le territoire doit aussi rester attractif, beaucoup d'emplois sont concentrés à Angers ou en première couronne. Ceci génère des besoins de logements et souvent les salariés sont obligés d'aller habiter à 20 ou 30 kms de leur lieu

de travail, ce qui n'est bon ni pour les budgets des ménages, ni pour l'environnement, et la demande de services qui en découle est compliquée à satisfaire dans les petites communes

- Enfin, la décohabitation des ménages (les enfants qui partent du domicile, les divorces) génèrent chaque année un besoin de 500 logements sur la ville centre

A. L. : Il paraît que les financements de l'Etat (aide à la pierre) diminuent régulièrement. Ce désengagement de l'Etat peut avoir pour conséquence l'élimination des familles qui ne bénéficient pas d'aide à la personne.

Alors comment la ville fait-elle pour maintenir, autant que faire se peut, une certaine mixité sociale dans les quartiers populaires.

J. L. : D'abord il y a eu le programme de rénovation urbaine qui nous a permis d'agir sur plusieurs quartiers de la ville, en recherchant à équilibrer les nouvelles constructions, entre le logement social et le logement privé. Puis en ces années de crise nous avons voté en 2009 un plan de soutien municipal exceptionnel de 15 millions d'euros, ce qui a permis d'aider la construction d'environ 1800 logements sociaux.

Nous insistons aussi dans les programmes des différents quartiers pour qu'il y ait partout du logement social et pas seulement du logement privé, et vice-versa. Nous imposons éga-

lement aux bailleurs sociaux et promoteurs privés une typologie équilibrée dans leurs demandes de permis de construire, par exemple en ayant un minimum de Type 3 ou 4, et pas seulement des petits logements. Nous aidons par ailleurs l'accession sociale à la propriété par des aides spécifiques. Enfin, dans de nouvelles zones d'habitation comme sur le Plateau des Capucins ou le plateau de la Mayenne, nous vendons les terrains deux fois moins chers aux bailleurs sociaux pour qu'ils soient présents sur ces quartiers en changement.

À Angers : « le vivre ensemble, un objectif permanent »

Angers est bien pourvu en logements sociaux. Ces derniers représentent 35% du parc immobilier contre 23% à Nantes et 25% au Mans. Angers Habitat (office public d'aménagement et de construction) assure la moitié des réalisations. L'autre moitié revient à des bailleurs sociaux. L'un d'entre eux est une société d'économie mixte, la Soclova (Société Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers). Angers Habitat et la SOCLOVA sont présidés par des élus municipaux. Ce n'est pas le cas des sociétés anonymes tels que le Toit angevin, le Val de Loire, le Logis Ouest. . . . Cependant, en contre partie de financements, ces bailleurs sociaux s'intègrent à la politique municipale du logement social.



Jean-Luc Rotureau, adjoint au maire d'Angers chargé de l'urbanisme des droits du sol et du logement.

A. L. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par un adjoint à l'urbanisme et aux logements pour concilier le droit au logement et un vivre ensemble harmonieux ?

J. L. : Je ne saurais être exhaustif sur une telle question ! De nombreux obstacles viennent quotidiennement enrayer la volonté de maîtriser le développement de la ville en assurant un vivre ensemble harmonieux. Comme dans toutes les villes, le foncier se raréfie et il faut donc lutter contre un « marché » de plus en plus inflationniste qui exclue les plus modestes. Il faut qu'habiter en ville reste accessible à tous ! Il y a des paramètres sur lesquels il est difficile d'agir comme

par exemple le prix de la construction qui a largement augmenté ces dernières années. Mais parallèlement nous avons une stratégie foncière de maîtrise des différents espaces.

Sur un autre plan, il est parfois difficile d'expliquer à la population qu'il faut plus de densité qu'hier pour loger tout le monde, répondre aux besoins et lutter contre l'étalement urbain, inégal socialement et dévastateur pour les espaces naturels.

Enfin la mixité sociale ne s'impose pas facilement, le vivre ensemble est un objectif permanent. Faire accepter la diversité dans tous les sens du terme est un travail de pédagogie et de longue haleine

TOUS LES JEUDIS APRÈS MIDI DE 14H À 20H, À LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT¹ UNE PERMANENCE INTER-ASSOCIATIVE EST OUVERTE AUX DEMANDEURS DE LOGEMENT OU D'HÉBERGEMENT. LES ASSOCIATIONS PARTIES PRENANTES SONT ATD QUART MONDE, EMMAÛS, LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, LE SECOURS CATHOLIQUE. MIGUEL DE SOUSA NOUS Y A REÇUS.



Le collectif s'est créé suite à la loi DALO (le droit au logement opposable). Par cette loi instituée le 5 mars 2007, l'état se porte garant de l'accès au logement. Elle permet un recours judiciaire à ceux qui en sont privés. Avant de saisir la justice, les demandeurs peuvent s'adresser à une commission de médiation présidée par une personne désignée par le Préfet. Cette commission est composée de représentant de bailleurs sociaux, de fonctionnaires, d'élus, de membres d'associations. En reconnaissant les situations « prioritaires et urgentes », elle propose des solutions. D'après

Elles conseillent et accompagnent

Miguel de Sousa, à Angers, cette commission répond de façon très correcte aux demandes exprimées pour la partie logement.

Des ombres

Mais faut-il encore, pour que le DALO soit effectif, que les personnes en recherches de toits puissent se poser en demandeurs éligibles et, à cette fin, entreprendre les bonnes démarches. Les conseils sont nécessaires et souvent indispensables pour l'accès au droit. C'est la mission que s'est donné le collectif. Il oriente et accompagne. Les recours au tribunal administratif et même à la commission de médiation ne viennent que si les démarches auprès des bailleurs sociaux n'ont pu aboutir. À Angers, il semblerait que ces derniers soient relativement compréhensifs.

L'autre volet de la mission de l'inter-rassociation est d'aider et d'orienter les sans abri pour des accueils temporaires. Bien que la loi DALO ouvre un recours amiable semblable à celui dont disposent les demandeurs de logement, c'est plus difficile. La machine administrative se grippe, les structures manquent. Les demandeurs d'asile et les sans papiers en sont les premières victimes. Il faut savoir que dans le cas d'un hébergement la charge locative revient à l'État. Ceci explique sans doute cela, mais qui y verrait, outre l'aspect financier, une intention politique serait certainement mal intentionné.

J. P.

¹ 3, Bld Pablo Picasso

Pour une « aide à la pierre »

Le vendredi après midi c'est jour de permanence. Le 20 mai, à la Confédération nationale du logement (CNL) située au troisième étage de la bourse du travail d'Angers, Suzette Thomas et Jacques Royer reçoivent un locataire qui s'estime victime d'un surloyer. Personne âgée, elle aimerait bien continuer à vivre dans son quartier sans amputer ses revenus modestes. Nos deux militants se renseignent sur les raisons humaine et financières de la plainte pour mieux la prendre en compte s'ils l'estiment légitime. Il faut savoir que pour rester dans leurs logements sociaux, des locataires doivent accepter des augmentations variant de 40 à 150%. Certes, le coût de la construction augmentant, des priorités pour les attributions des logements sociaux s'imposent, mais, dans ce cas, l'élimination par l'argent est-elle vraiment la solution ? Outre qu'il fait fi de l'attachement personnel à un quartier, un renouvellement exclusivement fondé sur les ressources n'est-il pas un frein à la mixité sociale ? C'est l'avis de la CNL. Aussi, la confédération réclame-t-elle une « aide à la pierre »

conséquence. En effet l'aide de l'Etat à l'investissement diminuerait le coût des logements construits et des loyers qui en découlent. L'aide à la personne devrait permettre au plus pauvre l'accès au logement social et « l'aide à la pierre » d'y maintenir les foyers modestes.

Un besoin élémentaire

Rencontrer la CNL, la plus vieille organisation de défense des locataires, s'est rencontrer la longue histoire du droit au logement. Remonter dans le temps, prouve bien que le droit au logement est un besoin élémentaire. Sa satisfaction fut toujours une revendication des mouvements populaires. Les cahiers de doléance de 1789 s'élevaient d'ailleurs contre le coût exorbitant des loyers. Mais c'est surtout la Commune de Paris qui prit des décrets pour que ce droit soit effectif. Celui du 25 avril 1871 institue une commission municipale qui assure l'installation dans les appartements vacants des personnes privées de toit. La vie de la CNL, créée en 1926, est



Suzette Thomas et Jacques Royer

inscrite dans cette lutte pour une humanité plus juste. Il va de soi qu'elle fut interdite sous le régime de Vichy. Quatre ans plus tard, elle s'implante

à Angers. Bon courage à Suzette et à Jacques et longue vie à la CNL. Il reste à faire.

J.P.

Jacques

indigné depuis

50 ans

LAMBOUR

SI VOUS FRÉQUENTEZ LES MANIFS, VOUS LE CONNAISSEZ. JACQUES LAMBOUR EN EST UN HABITUÉ. SI VOUS ASSISTEZ AUX RÉUNIONS OÙ L'ON ESPÈRE CHANGER LE MONDE, VOUS L'AUREZ REMARQUÉ. EN GÉNÉRAL JACQUES Y POSE UNE QUESTION POUR DEMANDER DES ÉCLAIRCISSEMENTS. ET SI DEMAIN DES INDIGNÉS CAMPAIENT SUR LA PLACE DU RALLIEMENT, IL Y SERAIT. JACQUES EST UN INDIGNÉ. ET SON INDIGNATION DATE DE SON SERVICE MILITAIRE EN ALGÉRIE.

Le vendredi 21 avril 1961, les appelés de la base aérienne de Blida sont en effervescence. Un avion a atterri dans le noir en bout de piste. Et, de la carlingue des hommes ont surgi et se sont engouffrés dans des voitures noires. Le fait rapporté par les hommes de garde est aussitôt interprété. Pour Jacques, ce sont des complices du putsch des généraux du 22 avril 1961. Les paras, pense-t-il, se préparent à investir la base aérienne. Avec son ami Bébert, et d'autres, il décide de réagir. À cette époque, Jacques n'est pas un militant et faire son service militaire semblait inévitable. Sa mère lui lit parfois des articles de « Témoignage Chrétien », Jacques n'est pas vraiment partant pour faire la guerre au peuple Algérien. Mais très naïvement il croit qu'il pourra ne pas faire de zèle voire refuser. Et paradoxalement c'est presque soulagé qu'il apprend qu'il partira comme les autres. Mais de la guerre, il ne connut pas les affrontements, il fut cantonné sur la base de Blida. S'il n'y avait eu les gardes à assurer, les tâches ressemblaient à celles d'une usine. C'est dans ce cadre, en janvier 1961, qu'il participa à la consultation sur l'autodétermination de l'Algérie et l'approuva. Alors, quand un « quarteron de généraux », contre le vote majoritaire des français en faveur de la fin des hostilités, tente un coup d'État. Cette révolte, l'indigne. Il ose prendre des risques. Avec ses amis, à mains nues, il contribue à chasser les paras de la base. En effet, les prévisions se vérifièrent. Les paras ont bien investi la base. Ils en fu-

rent expulsés par les appelés. Les officiers, eux, ont temporisé.

Hommage à Joseph Kubasiak

Certains même penchaient du mauvais côté. Sauf un, Joseph Kubasiak. Lorsque Messmer, Ministre de la défense, vint à la base, devant tous les soldats réunis (du seconde classe au colonel), les appelés ont applaudi le commandant légaliste. Le Ministre, lui, remercia les chefs, majoritairement attentistes, évoquant à peine l'acte citoyen des hommes de troupe. Les auteurs du fait de résistance étaient redevenus des hommes de troupe anonymes. Ne dites surtout pas à Jacques Lambour que Messmer fut un grand ministre gaulliste. Son attitude à Blida l'a indigné. De Joseph Kubasiak, il apprit la mort quelques années après son retour d'Algérie. L'OAS l'avait assassiné. Jacques se promet, un jour, de lui rendre hommage ainsi qu'à un autre héros, adjudant anonyme assassiné par ses pairs. C'est fait dans son récit témoignage sur les journées de Blida (texte intégral sur le blog Anjou laïque). C'est en quittant l'Algérie que Jacques prit vraiment conscience qu'il fut un occupant. Un occupant pacifiste, mais occupant quand même. Pacifiste, il a entretenu un dialogue avec un occupé. C'était pendant ses gardes de cars transportant des gradés logés à l'extérieur de la base. Le parking jouxtait un entrepôt gardé par un algérien. Le mur les séparant n'a pas empêché que des

échanges s'établissent. La confiance s'est instaurée. L'algérien, membre du F. L. N., a même demandé à Jacques de collaborer à sa cause. Il ne le fit pas. Mais, moralement et intellectuellement, il était passé dans le camp des occupés.

Retours en Algérie

Libéré, Jacques Lambour n'eut cesse de préparer un retour en Algérie pour aider cette jeune nation à se construire. Il y repart en 1963 et de 1966 à 1971. La première fois il s'embaucha dans une multinationale, fabrique d'emballages métalliques. Mais l'organisa-

sa catégorie. C'est ce qui arriva à Jacques. Indigné, il revint en France.

Il s'ensuivit une activité en alternance. Pendant l'année scolaire, Jacques Lambour travaillait en entreprise, tous les étés il démissionnait pour faire des chantiers de service civil international, suivre des formations de culture ouvrière, ou encore suivre des universités d'été, notamment celle de Georges Duby à Aix en Provence. Il voulait s'armer pour intervenir dans l'humanitaire international. Mais son pays de prédilection reste l'Algérie. Il considère qu'il a une dette à lui rembourser. Il y repart en 1966. Cette fois l'emploi

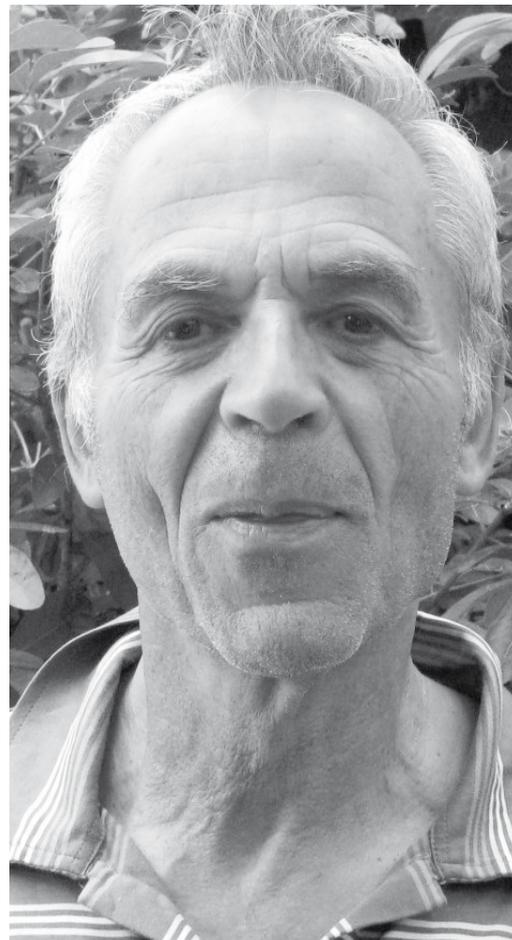
lui plaît. Dans une école de rattrapage scolaire, il enseigne l'ajustage. Il considère son travail comme une mission. Il reste cinq ans à l'accomplir. Lors de ce séjour, il rencontre son épouse. C'est le moment du choix. Doit-il rester et opter pour la nationalité algérienne ou revenir ? Il revient en France.

À la recherche d'un emploi et attiré par la formation, il passe le concours de professeur d'enseignement technique. Il fait sa carrière au lycée professionnel de Trélazé. Naturellement, il milite à la CGT. Mais il n'oublie pas l'Algérie, adhère à la 4ACG « Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre » association d'anciens combattants qui symboliquement reversent leur pension à des projets de développement.

Cinquante après, son récit sur les journées de Blida prouve que son indignation

est toujours vive.

J. P.



tion de cette entreprise reproduisait la domination coloniale. Les Algériens étaient les ouvriers spécialisés, les Français : les cadres. La fréquentation des Algériens entraînait l'éviction de



Frédéric Béatse

Angers



Jean-Luc Rotureau

La guerre de succession est engagée

À chacun son horizon électoral. Dans le microcosme politique angevin on voit loin. Ils sont deux au Parti Socialiste à avoir retenu leur agenda de 2014, et noté, qu'à cette date, Jean-Claude Antonini ira cultiver son jardin, fier de son projet d'aménagement des rives de la Maine et oubliant les augmentations d'impôts infligées aux Angevins pour payer le tramway.

Deux tempéraments différents

C'est dans un véritable marathon que se sont engagés les deux postulants socialistes au fauteuil de maire. Ils ne cachent pas leurs ambitions, Frédéric Béatse et Jean-Luc Rotureau. L'un et l'autre espèrent qu'avant la fin de son mandat J.C.A leur décernera le titre de dauphin. Pour l'heure le maire ne manifeste aucune préférence, soucieux d'éviter que le prétendant désigné marche sur ses plates-bandes. Frédéric Béatse et Jean-Luc Rotureau ne sont pas opposés que géographiquement. Le premier était conseiller général d'Angers sud avant sa démission pour cause de cumul, le second l'est

d'Angers nord. Deux tempéraments différents. Ils n'ont en commun que leur manque de charisme. Jean-Luc est par nature plus effacé que Fredo, lequel fait feu de tout bois : adjoint au maire, vice président du Conseil régional, suppléant du député Marc Goua, président de la SOCLOVA, président départemental des élus socialistes et républicains, président du conseil de quartier de la Roseraie. Un Christophe Béchu de gauche, la brillance en moins. À l'évidence, comme Christophe Béchu, « poulet d'élevage » dirait Jean-Luc Mélenchon, il entend faire carrière en politique. En 2014 il aura 44 ans. Un bon tremplin la mairie d'Angers pour regarder plus haut. Chef de projet dans le domaine des nouvelles technologies, il n'ignore rien des techniques de communication. Il a su s'attirer les faveurs des instances départementales du parti et se gargarise du bon score obtenu aux régionales. Moins voyant, Jean-Luc Rotureau est persuadé qu'il n'est pas nécessaire de jouer les matadors pour que l'on reconnaisse ses talents. L'homme, de 10 ans l'aîné de son rival, comptabilisera en 2014 près de vingt ans de pratique

de l'administration municipale. Un atout l'expérience. Autre avantage, son image de monsieur-tout-le-monde. Il n'est pas carriériste. Pour lui la mairie d'Angers ne serait pas un point de départ, mais un aboutissement. Il ne cache pas sa satisfaction lorsque que l'on souligne que son parcours est similaire à celui de Jean Monnier, qui reste la référence. Employé de banque, il a été responsable départemental interprofessionnel de la CFDT. À l'instar de Jean Monnier, un temps directeur départemental d'un foyer de jeunes travailleurs, il a été directeur de la Maison des étudiants puis d'un centre de formation pour l'insertion sociale. Mais de Jean Monnier il n'a pas l'assurance et l'aura.

Qui départagera ?

Sur le terrain qu'ils labourent, les deux hommes se neutralisent du fait de leurs fonctions au sein de la municipalité. L'influence auprès de la population de Jean-Luc, adjoint à l'urbanisme et au logement, est contrebalancée par l'action de Frédéric, délégué à la vie associative et aux quartiers. Chacun tente

de tirer la couverture à lui en s'attribuant les mérites des réalisations effectuées, notamment en matière de rénovation urbaine.

Les choses en étaient là jusqu'à la mi-mai. Jean-Luc Rotureau, le discret, a en effet jeté un pavé dans la mare en suggérant l'organisation de primaires. Bien que président du groupe des élus de gauche à l'assemblée départementale, il est conscient que les militants de la section socialiste d'Angers penchent sans doute pour son rival. Ce sont des primaires ouvertes aux sympathisants, à l'instar des primaires pour l'élection présidentielle, qu'il envisage. Il est loin d'être certain qu'il obtienne satisfaction.

En tout état de cause les mauvaises langues affirment qu'en définitive Frédéric et Jean-Luc se disputent l'honneur d'être battus par Christophe Béchu qui, lui aussi, est sur la rampe de lancement (on sait que toute élection le met en transes) persuadé qu'il transformera l'essai (il était arrivé en tête au premier tour) marqué en 2008.

Jean Goblet

L'Anjou laïque : un journal pluraliste ?

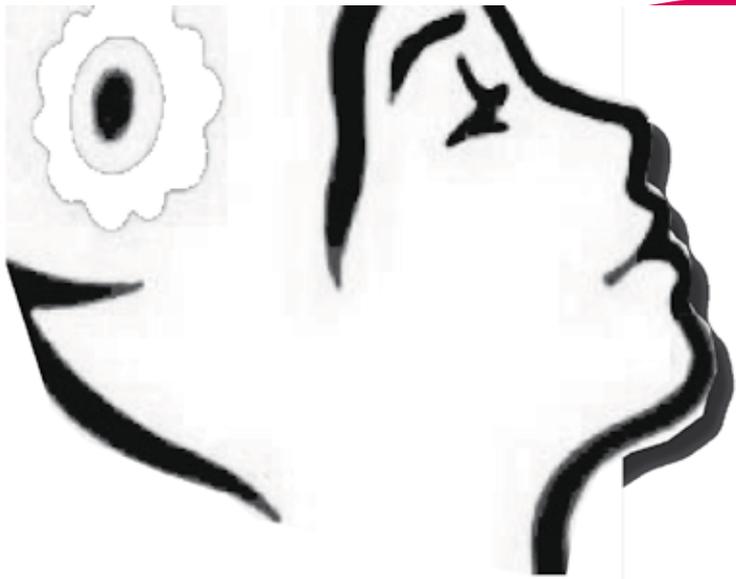
Plus ou moins selon les numéros. L'expression d'une pluralité des points de vue demande de la recherche, du temps, des relations. Elle demande une équipe de rédaction étoffée. Celle de l'Anjou laïque, composée de bénévoles, pas toujours disponibles d'ailleurs puisque retraités, est réduite. Cependant nous ne voulons pas éviter les sujets qui égrati-

gnent les sensibilités. Et avec les nôtres (différentes d'ailleurs selon les rédacteurs), nous les traitons. Nous considérons que les points de vues susceptibles de controverses sont le sel de la démocratie. Mais, pour les raisons évoquées ci-dessus, de controverses, depuis quelque temps, nous en manquons. Pour cette raison nous vous faisons appel. Il y a quand même

bien des lecteurs qui doivent être agacés par quelques articles. Nous les assurons que leurs critiques seront publiées dans le journal ou sur son blog.

J. P.

<http://anjoulaique.blogspot.com/>
anjoulaique@gmail.com OU jack.proult@wanadoo.fr



Fête de la laïcité

L'an dernier les amicales laïques avaient projeté d'instituer une fête de la laïcité. Ce fut fait dès cette année. Elle a réuni les amicales de Bel air de Combrée, de Bouillé Ménard, de Noyant la Gravoyère, de Nyoiseau, de Segré. L'amicale de Nyoiseau en assura l'organisation le premier mai dernier. Date bien choisie, le matin vous pouviez aller manifester pour la fraternité et l'après midi vous retrouver pour la liberté de conscience.

La fête de la laïcité du Segréen en trois temps.

Le premier, à partir de 15 heures, consistait à se déplacer sur trois lieux. Au carreau des mines du Bois 2, il y avait des jeux d'adresse pour adultes (plus une buvette), à l'école de Nyoiseau des jeux éducatifs pour les enfants et à la mairie de Nyoiseau une exposition sur la loi de 1905. Cette dernière permettait de répondre à un questionnaire sur l'histoire de la laïcité. Rempli, il donnait droit à un rafraîchissement. Le deuxième, à 19h 30, fut le moment du discours. Jack Beudy s'en est chargé. Pour Jack, point de qualificatif à la

laïcité. Les épithètes « positive », « plurielle », « ouverte » n'ont pas lieu d'être. En effet une laïcité « plurielle » sous-entend qu'il y en a plusieurs, « ouverte » que certaines sont fermées, « positive » que d'autres sont négatives. La laïcité n'est pas une valeur relative. « Ce n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une ». Ce fut bien de le rappeler d'entrée.

Les propos du président de la République sur sa préférence du curé à l'instituteur pour porter des valeurs morales et son attachement à une France européenne aux racines chrétiennes fut mis en résonance avec quelques citations datées et significatives. Jack

Beudy, pour ironiser sur la modernité de Nicolas Sarkozy, s'est fait un malin plaisir de citer Matalambert (1810-1870) : « Qui donc défend l'ordre et la propriété dans nos campagnes ? Est-ce l'instituteur ? Non, c'est le curé ... A l'armée démoralisatrice et anarchique des instituteurs, il faut opposer l'armée du clergé ... »

Et, pour montrer que la laïcité ne doit rien à l'Eglise catholique, le Président de l'amicale laïque de Nyoiseau a rapplé quelques uns de ses méfaits mémorables contre la liberté de conscience. « C'est en 1199 que le pape Innocent III puis Grégoire IX crée l'Inquisition avec toutes les atrocités qui en ont découlé, c'est en 1244 des Cathares, hommes et femmes, sont brûlés vifs dans les bûchers au pied du château de Montségur car ils refusaient de se convertir, c'est le 24 Août 1572 lors de la St Barthélémy, débute le massacre des protestants »

Pour un prochain rendez-vous.

Le discours s'est limité à des évènements

d'histoire qui ont conduit à la loi de séparation. Mais cette loi est toujours l'objet de dénégations. « Le statut d'Alsace-Moselle issu du Concordat et jamais remis en cause, la situation de la Guyane et de St Pierre et Miquelon, les lois Marie puis Barangé (aides sous forme de bourses), les lois Debré de 1959, la loi Guerneur de 1977 qui renforce les lois Debré (7 milliards d'euros attribués à l'enseignement privé catholique chaque année pour la formation et la rémunération des enseignants du privé), les accords Lang-Cloupet (versement d'1,8 milliards de francs), la récente loi Carles de 2005 (entre 150 et 250 millions d'euros à la charge des communes pour financer la scolarisation d'enfants dans le privé) sont pour Jack Beudy autant d'entorses à la loi de 1905 que ne peuvent accepter les amicales laïques du Segréen. Rendez-vous fut donc pris dans deux ans pour faire le point lors d'une autre fête de la laïcité.

La journée se termina par un repas réunissant plus de 90 personnes.

J. P.

HUMEURS et RUMEURS

Collège posthume

Lors du débat à Beaupréau pour la cité publique scolaire, une participante a rappelé le serment de l'ancien conseiller général Dominique Brossier : « Tant que je serai vivant, il n'y aura pas de collège public à Beaupréau. » « Nous savons ce qu'il nous reste à faire » en a déduit un autre participant. Que Dominique Brossier se rassure, c'était une boutade. Cet intervenant a assuré ne pas vouloir la mort du pêcheur.

Oxymore

Depuis que le Conseil régional

a décidé d'implanter un lycée public à Beaupréau, l'oxymore est un style usité par de bonnes âmes se portant au chevet de l'association Dom Sortais gestionnaire des trois établissements catholiques. L'oxymore, d'après le Larousse, « consiste à unir deux mots contradictoires pour donner à une idée une expression inattendue ». Inattendu, en effet, de considérer le lycée privé catholique de Notre-Dame de Bonnes Nouvelles comme un établissement « conforme à la laïcité scolaire ».

NON aux buveurs d'eau !

Projets de golf à Saint-Barthélemy et aux Ponts de Cé : il s'agit là d'un double gaspillage. D'abord gaspillage de terres qui, si elles ne sont pas toutes agricoles, pourraient être aménagées en zones vertes de loisirs, aux bénéfices de tous, et non pas de quelques uns (dont un ou des groupes finan-

ciers). Gaspillage d'eau par ailleurs car on sait combien les golfs en sont démesurément gourmands.

Au total, des projets parfaitement contraires à l'intérêt public.

Merci monsieur Chatel !

Aux représentants de l'enseignement privé sous contrat qui



se plaignaient de la réduction du nombre de postes, Luc Chatel, ministre de l'Éduca-

tion nationale a fait valoir : « Si j'avais appliqué à la lettre la règle qui a été adoptée, sur 16000 suppressions de postes (dans le public) cette année il y aurait eu 3200 suppressions dans l'enseignement privé. Or la réduction ne sera que de 1533 postes. C'est moins de 10% de l'effort demandé. » Pour le Ministre de l'Éducation nationale, le privé est une exception.

Les bonnes âmes

Le Recteur d'académie de Nantes à répondu favorablement à la supplique des personnels de l'association Dom Sortais. Sous couvert de monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, dans un courrier du 11 juin, il s'est prononcé contre la création du lycée public de Beaupréau. Le serviteur du Chanoine du Latran a exaucé les vœux des servants de Notre Dame de Bonne nouvelle. Le service public, lui, est excommunié.



DU

Impressions

TiBET

ENVIE DE GRANDS ESPACES, ATTRAIT D'UNE AUTRE CIVILISATION ET INTÉRÊT POUR UN CONTEXTE POLITIQUE COMPLEXE, JE SUIS ALLÉ AU TIBET.

Vol de onze heures au dessus de Berlin, Moscou, Sverdlovsk, le lac Baïkal et Oulan Bator. Après une nuit de repos nous continuons de Pékin à Lhasa avec une escale à Chengdu, 4,5 millions d'habitants, le double du Tibet ! À l'approche de Gonggar, aéroport de Lhasa à 3500 mètres d'altitude entre des montagnes enneigées, l'avion survole une immense rivière qui deviendra le Brahmapoutre en Inde. Les formalités remplies avant le départ, visa chinois et permis d'entrée au Tibet, les contrôles de police, de sécurité et de douane dans les aéroports ne présentent ni plus ni moins de difficultés que celles et ceux pratiqués ailleurs. L'époque d'Alexandra David-Néel¹ est révolue.

En voiture entre 3500 mètres et 5000 mètres, avec une guide tibétaine francophone, nous gardons l'entière liberté de nous balader seuls aux étapes à Tsetang, Yangtse, Shigatse et Lhasa. Les jeunes enfants marquent une surprise souriante à la vue de notre peau blanche et de nos yeux non bridés. La route longe des champs d'orge, de colza, de pois et de pommes de terre, ainsi que des serres pour les pastèques, les tomates et les courges. Nous croisons des troupeaux de bovins et de moutons puis de yacks plus haut. Selon Elizabeth Martens², professeur à l'Université libre de Bruxelles, «*les tibétains les plus âgés remercient encore la Chine de sa réforme agraire des années 1960*». Les deux premiers jours la sensation de tête un peu lourde au réveil, due à l'altitude et aux six heures de décalage horaire, se dissipe avec un cachet d'aspirine.

Paysages grandioses et monastères.

La phrase de Karl Marx « La religion

est l'opium du peuple » prend ici toute sa signification. Les fidèles et les pèlerins, en majorité de condition modeste pour ne pas dire pauvre, distribuent en guise d'offrandes billets de banque et beurre de yack fondu devant les multiples statues recouvertes d'or. La quantité de billets (à l'effigie de Mao Tse Toung !) tapissant les pieds des Bouddha est ahurissante. Pour les photos, y compris pendant les offices, les touristes payent une redevance à l'entrée. On aperçoit souvent, dans un coin, un moine comptant des liasses. Le dalaï lama est présent au travers des nombreuses statues du Bouddha de la compassion dont il est sensé être l'incarnation vivante. Avant le retour des chinois et sa fuite en Inde, à la fois chef spirituel et temporel, il dirigeait un pouvoir théocratique et oligarchique pratiquant le servage. Est-il véritablement ce champion de la démocratie qu'on nous présente ? Que penser de l'influence de Heinrich Harrer, of-

ficier SS réfugié au Tibet, son ami et confident quand il n'était qu'un adolescent ? On devrait s'interroger un peu plus³.

La présence chinoise

Invisible dans les campagnes, elle se limite à des casernes dans les villes secondaires. Dans le centre historique de Lhasa on rencontre des militaires patrouillant sans agressivité apparente. Parler d'occupation c'est oublier la présence ancienne de la Chine au Tibet (voir encadré). Il n'y a jamais eu de reconnaissance internationale d'un état tibétain ni de l'autoproclamé gouvernement tibétain en exil. Au lieu d'être enrôlés à six ans dans les monastères les enfants vont maintenant à l'école au moins jusqu'à seize ans. La culture traditionnelle reste vivante avec en plus l'électricité, la télévision, l'approvisionnement des magasins y compris en Coca-Cola® et une université à Lhasa. Téléphoner en

France depuis sa chambre d'hôtel ou d'une cabine publique prend quelques secondes, comme envoyer un courrier électronique.

Retour à Pékin par le rail, 4500 km en deux jours et deux nuits à travers les plateaux tibétains et la Chine. Seuls occidentaux dans notre wagon et probablement dans tout le train nous pourrions apprécier la cordialité des autres voyageurs qui partageront avec nous leurs fruits, yaourts et biscuits.

Sans tomber dans un angélisme béat, nous rentrerons en France avec une vision bien différente de celle colportée par les médias occidentaux.

Yves Mulet Marquis

¹Alexandra David-Néel – Voyage d'une Parisienne à Lhasa – Pocket.

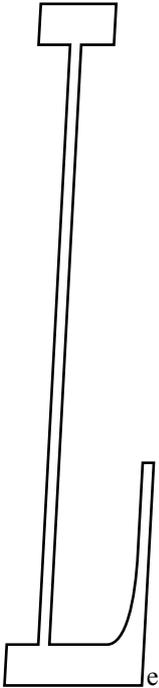
²<http://www.northstarcompass.org/french/nscfr63/buddhism.htm>

³<http://www.info-sectes.org/religion/dalai-lama-nazis-hitler.htm>



Les éditions du Petit Pavé

15 bougies et un défi



Le Petit Pavé, lieu dit dans le bourg de Saint-Saturnin-sur-Loire où les éditions éponymes se sont ancrées il y a 15 ans. Heureux hasard, dans un second degré lyrique la dénomination de “la maison” traduit la démarche de ses créateurs. Gérard Cherbonnier l’explique joliment : “Le destin des pavés, petits et grands est de tracer des routes, mais les circonstances peuvent leur permettre de dresser des barricades. Au Petit Pavé notre perspective est aussi d’ouvrir un chemin donnant accès au savoir, au rêve, à l’imaginaire et si les circonstances l’exigent de jouer, avec nos petits pavés, les trublions.”

Noëlle Joffard et Gérard Cherbonnier entraînent souvent auteurs et lecteurs hors des sentiers battus, leurs choix n’épousant pas les modes du moment et leur souci étant d’éviter que le livre soit “une marchandise”. Il a fallu au couple, il y a quinze ans, un petit grain de folie pour concrétiser son rêve, créer une maison d’édition indépendante. En soufflant leurs quinze bougies (l’évènement a été célébré en avril dernier au centre Jean Carmet de Murs-Érigné) le regard qu’ils ont jeté dans le rétroviseur leur a renvoyé une image qui ne les a pas déçus. Leur catalogue, par son éclectisme, n’a rien à envier à celui des “grands” de l’industrie du livre. Ils ne se sont pas laissés enfermer dans un “régionalisme” convenu et désuet. Le “terroir” irrigue nombre de livres, mais il n’est pas figé dans des ouvrages spécifiques, exception faite pour l’incontournable Émile Joulain et à son émule Yvon



Noëlle Joffard et Gérard Cherbonnier

Péan. Romans, nouvelles, biographies, livres pour la jeunesse, témoignages, contes et légendes, gastronomie, policiers ; éclectique la production du Petit Pavé. Une part belle est réservée à la poésie et aux oeuvres traitant de problèmes sociaux. Dans cette dernière catégorie citons “Le livre noir de la politique française de l’immigration” de la Ligue des Droits de l’Homme (paru en 2010). Au palmarès figurent même Aragon, Henri Michaux, Alexandre Dumas, Hervé Bazin. Eh oui ! Au Petit Pavé on n’a pas de complexes vis à vis des éditeurs nationaux, seulement une différence de moyens financiers et promotionnels.

1000 livres vendus par mois

Bilan en chiffres : 360 titres, 250 auteurs, 12000 livres vendus bon an, mal an, soit une moyenne de 1000 livres par mois. Un manuscrit reçu chaque jour (20 à 25 sont retenus chaque année).

Ce serait une litote d’affirmer que le chemin a été tapissé de roses, on le comprend lorsque l’on sait qu’il faut s’imposer parmi les quelques 80 000 titres publiés du premier janvier au 31 décembre, et que les libraires, rentabilité obligeant, ont tendance à met-

tre en tête des rayonnages les auteurs dans le vent dont les ouvrages s’étalent dans quotidiens et magazines. La vente en librairie, tous éditeurs confondus, a d’ailleurs sensiblement diminué depuis plusieurs années. Pour le Petit Pavé elle ne représente que cinquante pour cent de ses ventes globales, l’autre moitié étant constituée par la commercialisation directe au siège social, dans les salons et par les auteurs eux-mêmes. Le nombre de titres en magasin augmentant chaque année, le Petit Pavé maintient ses ventes, mais la moyenne d’exemplaires vendus par titre est en chute. C’est là une des conséquences de la crise, le livre n’étant pas considéré comme un produit de première nécessité.

Sauvegarder la diversité de la création

Sans doute les éditeurs indépendants, ils sont près de 3000 en France, ne pèsent-ils pas très lourd, économiquement parlant, mais ils tiennent une place importante dans le domaine de la création. Leur mérite est d’autant plus grand que les aides publiques n’arrivent pas jusqu’à eux. Pour affirmer leur existence une centaine d’entre eux ont fondé une association,

“L’autre Livre”. Gérard Cherbonnier est l’un des pères fondateurs de cette association.

“A l’origine il s’agissait de créer un lieu de rencontre entre nous. En fait “L’autre Livre” est devenu le syndicat de défense des éditeurs indépendants.”

Un défi est à relever face au marché en devenir du livre numérique, marché encouragé par l’État et la Communauté européenne.”

Qui dit livre numérique dit puissance financière et force de frappe médiatique. Les éditeurs indépendants ont conscience qu’ils luttent contre le pot de fer. Par surcroît ils redoutent l’appauvrissement de la création.

“Personne n’a pensé à consulter les petits” qui n’appartiennent pas aux grands groupes de l’industrie du livre. Peut-être y avait-il un risque que nous parlions de la diversité de la création éditoriale” constate Gérard Cherbonnier.

Il préconise : “Il faut que l’édition indépendante soit associée aux négociations sur la législation du numérique et que les pouvoirs publics renoncent à utiliser les fonds destinés à la création littéraire pour encourager la numérisation et transformer ces aides au soutien de l’édition indépendante ce qui sera le meilleur gage pour préserver un équilibre entre les grands groupes du numérique et l’édition de la diversité.”

Nous l’avons souligné, avec des petits pavés on peut dresser des barricades.

Jean Goblet

Ruralivre, une assemblée organisée chaque année par le Petit Pavé...au Petit Pavé, à Saint-Saturnin-sur-Loire. Elle est l’occasion de découvrir la maison et de rencontrer les auteurs. Elle aura lieu cette année les 25 et 26 juin.

Le salon des éditeurs indépendants L’association “L’autre Livre” organise chaque année à Paris le salon des éditeurs indépendants. La dixième édition se déroulera les 18, 19 et 20 novembre prochains (www.autrelivre.net)



de la librairie Contact

L'Armée furieuse; Fred Vargas; éd Viviane Hamy; 19,50 €

Pour son dernier opus, Fred Vargas nous entraîne dans le Calvados sur les traces de « la Mesnie Hellequin », légende du Moyen-âge remplie de chevaliers justiciers. Pour notre bonheur, le texte nous accroche dès les premières pages et toute l'équipe d'Adamsberg est au grand complet, très active dans l'histoire et toujours aussi jubilatoire. On découvre aussi avec plaisir que Zerk, le fils d'Adamsberg, est le digne héritier de son père. Un régale.

Morte la bête; Lotte et Soren Hammer; Actes Sud; 23 €

Ce titre est le premier traduit d'une série consacrée aux enquêtes de l'inspecteur Konrad Simonsen. Nous sommes au Danemark de nos jours et 5 hommes sont retrouvés pendus dans une école primaire. Il s'avère que ces hommes étaient tous des pédophiles. Le thème central de ce roman est la justice populaire. Grâce au net, cette affaire déborde aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, accentuant la pression politique et des médias sur les

épaules de l'inspecteur. La population s'échine à mettre des bâtons dans les roues de l'enquête et certains policiers eux-mêmes ne sont pas très motivés pour trouver l'auteur de ces meurtres. Il faudra à l'inspecteur toute sa patience et son intelligence pour retourner l'opinion publique en sa faveur et avancer dans son enquête.

Martine

Aurora, Kentucky – Carolyn D.Wall – Seuil(coll.Points)

Nous sommes en 1938. Olivia tient toujours l'épicerie héritée de son père, qui ne rapporte plus grand-chose, s'occupe de sa mère malade qu'elle déteste et de son petit-fils, seul rayon de soleil dans cette vie rude où il faut se battre pour survivre. D'autant que certains voisins prennent plaisir à la harceler en tuant les loups qui vivent sur ses terres. Bientôt c'est elle-même qui se sent menacée...

Cette histoire nous ramène aux heures les plus sombres du Sud des Etats-

Unis, raciste, violent, mais le roman est éclairé par ce personnage de femme qui se bat envers et contre tout, fidèle à son père qui le premier s'était dressé contre la haine et la ségrégation, et désireuse de transmettre l'héritage à son petit-fils.

La veuve -Gil Adamson – 10/18

Une femme fuit, elle est poursuivie par deux hommes. On apprend vite que ce sont ses beaux-frères puisqu'elle a tué son mari ! Pourquoi, comment ? Nous l'apprendrons au fil du récit, alors qu'elle va affronter seule la nature sauvage et l'hiver des Rocheuses, en ce début de XXe siècle. Lorsque même son cheval meurt, son avenir semble bien compromis... heureusement, une rencontre inattendue va l'aider à refaire surface et peu à peu à prendre son destin en main.

Voilà une perle rare : un véritable western au féminin, un roman d'aventures, plein de rebondissements, de surprises et aussi d'humour !

Un bon livre pour les vacances !

Maudit soit Dostoievski – Atiq Rahimi – Pol

Premier roman de l'auteur après son Goncourt pour Syngué Sabour, le récit emprunte la voix de Rassoul (qui justement deviendra aphone) : il vient de tuer une maquerelle qui exploitait sa petite amie. Mais la ressemblance de cet acte avec celui de Raskolnikov le perturbe tant qu'il commet des imprudences .. Pourtant, rien ne se passe dans les heures qui suivent. Le crime n'est pas découvert et pour cause : le corps a disparu ! Mais reste la culpabilité.

Mais qui s'intéresse à une mort de plus dans un pays en guerre ?

Difficile de résumer ce récit incantatoire et assez complexe d'un personnage au bord de la folie mais Rahimi pose encore une fois avec beaucoup de justesse la question de la justice, de la valeur de la vie et met l'accent sur les nombreuses absurdités de la politique et de la religion en Afghanistan.

Marie-Paule

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudau

Laurent Tailhade est un écrivain français (1854-1919), originaire de la bourgeoisie béarnaise. Son premier mariage est célébré avec une jeune fille de bonne famille. Cette dernière ayant la curieuse idée de décéder peu de temps après leur union, Tailhade part à Paris, en 1883. Il y fréquente les écrivains symbolistes, les Zutistes et les Fébriles. Ses liens avec les milieux anticléricaux ne sont pas au goût de son père qui le prive de finances et l'oblige à revenir en Béarn pour s'y remarier. Il s'exécute et après une nouvelle séparation, en 1888, il retourne définitivement à Paris. Il lie des amitiés, passagères ou durables, avec Barrès (1862-1923), Cros (1842-

1888), Fénéon, Verlaine (1844-1896) puis, par la suite, Schwob (1867-1905), Guitry (1885-1957), Sarah Bernhardt (1844-1923).

Il se fait connaître, en 1893. Auguste Vaillant (1861-1894) ayant jeté une bombe dans la Chambre des députés – par ailleurs, il semble probable que la police utilisa l'anarchiste comme bras armé de sa provocation – Tailhade proclama : « Qu'importent les victimes si le geste est beau ? Qu'importe la mort de vagues humanités si, par elle, s'affirme l'individu ? » Le propos lui vaut incarcération. Le hasard est ironique puisque, l'année suivante, il est, lui même, victime d'un attentat à

la bombe, dont on ne connut jamais l'auteur – Fénéon fut suspecté puis disculpé – alors qu'il se trouvait au restaurant Foyot. Il y perd un œil, sans pour autant renier ses amitiés libertaires.

Par la suite, Tailhade se rapproche des milieux occultistes, se bat dans une trentaine de duels et fait



l'expérience de la morphine – en usage thérapeutique – tout en continuant la rédaction de pamphlets radicaux. Son « Triomphe de la domesticité » (1901), constituant une charge sans

appel contre le tsar Nicolas II en voyage officiel en France, l'envoie, de nouveau, en prison pendant six mois : « Porte-coton, lécheurs de bottes, ceux de l'Académie et ceux des maisons closes, les trigauds de la presse, les pouacres de l'État-Major, les pieds-plats de l'Élysée et les bassets du Ministère, dans une épilepsie unanime de domesticité, se ruent à deux genoux vers le tsar Nicolas. »

En 1902, ses " Discours civiques ", réunis lors de son séjour à la Santé, reprennent les conférences qu'il avait données sur l'inculture des politiques, les bassesses de la presse, l'anticléricisme. En 1907, il publie « La Noire Idole », ouvrage sur la morphinomanie. À cette même période, il renoue avec le catholicisme de son enfance. Il meurt, épuisé par une vie particulièrement agitée, en 1919, laissant sa femme et sa fille au bord de la ruine.

De Tailhade, on peut lire : *Imbéciles et gredins*, 1969, Paris, Robert Laffont ; *La Noire Idole*, 2001, Paris, Mille et Une Nuits ; *Petit bréviaire de la gourmandise* (mis en ligne)

LE P'TIT CHARIOT

Le P'tit Chariot est une association angevine créée en janvier 2004.

Son objectif est de promouvoir le spectacle vivant dans le domaine de la chanson et du texte.

Elle apporte un soutien et une aide à la création pour une équipe d'artistes professionnels (chanteuses, chanteurs, comédiens et musiciens).

Ces artistes défendent des textes que l'on peut qualifier de littéraires, de poétiques tout en restant profondément populaires avec le souci de la musicalité.

L'ensemble peut représenter jusqu'à 26 spectacles différents allant du solo à des créations collectives mises en scène.

Pour les créations du « P'tit Chariot », on peut citer en 2006, « Madame la Rue », avec des chansons originales qui ne courent pas les rues... Les interprètes sont : Gérard Pierron, Mag Senn et Hélène Maurice. La même année ce fut aussi « Plein Chant » sur des décors d'Ernest Pignon Ernest où Gérard Pierron était accompagné des 10 musiciens des groupes Kordévan et Djal.

En 2008, « Le discours du traîneux » : ce spectacle, sur des textes de Gaston Couté, a été chanté une cinquantaine de fois dont 4 jours récemment au théâtre l'Européen pour célébrer ce grand poète disparu il y a tout juste un siècle. On y retrouve Gérard Pierron avec la chanteuse Hélène Maurice et le comédien Bernard Meulien. Cet hommage a été l'occasion de la sortie d'un livre-disque « Le temps d'Amour » et d'une exposition.

Une création « L'Escale des Trépassés » est actuellement en préparation au THV de St Barthélémy d'Anjou pour une première en septembre prochain avec Gérard Pierron, Bernard Meulien, Marie Mazille, Patrick Reboud, Yves Perrin sur des textes de T. Corbière et L. Brauquier et dans un décor

du plasticien angevin Marc Brémont. Sans doute avez-vous déjà vu et écouté l'un des spectacles plus personnels avec Gérard Pierron dans « La Chanson du repêché en rivière de Loire », « Chante Vigne - Chante Vin », « Sillon Sillage », « Carnet de Bord »... et récemment « Chansons Charentaises » dédié à l'univers typiquement angevin de la Boule de Fort.

France Léa la chanteuse et comédienne propose « Lettre à Rainer Maria Rilke » et « Rien de trop » que de nombreux spectateurs ont pu apprécier lors de ses différents passages dans notre région. En 2010, allez découvrir son nouveau spectacle « A qui joue, on joue » les 24 et 25 juin prochain à l'Autrement Café.

Le 15 mars dernier peut être étiez-vous aux Greniers Saint Jean pour écouter « De filles en aiguilles » du trio Hélène Maurice Nathalie Fortin, Marie Mazille. D'origine québécoise, Hélène Maurice donne aussi un spectacle dédié à Félix Leclerc : « Je n'attacherai pas tes ailes ».

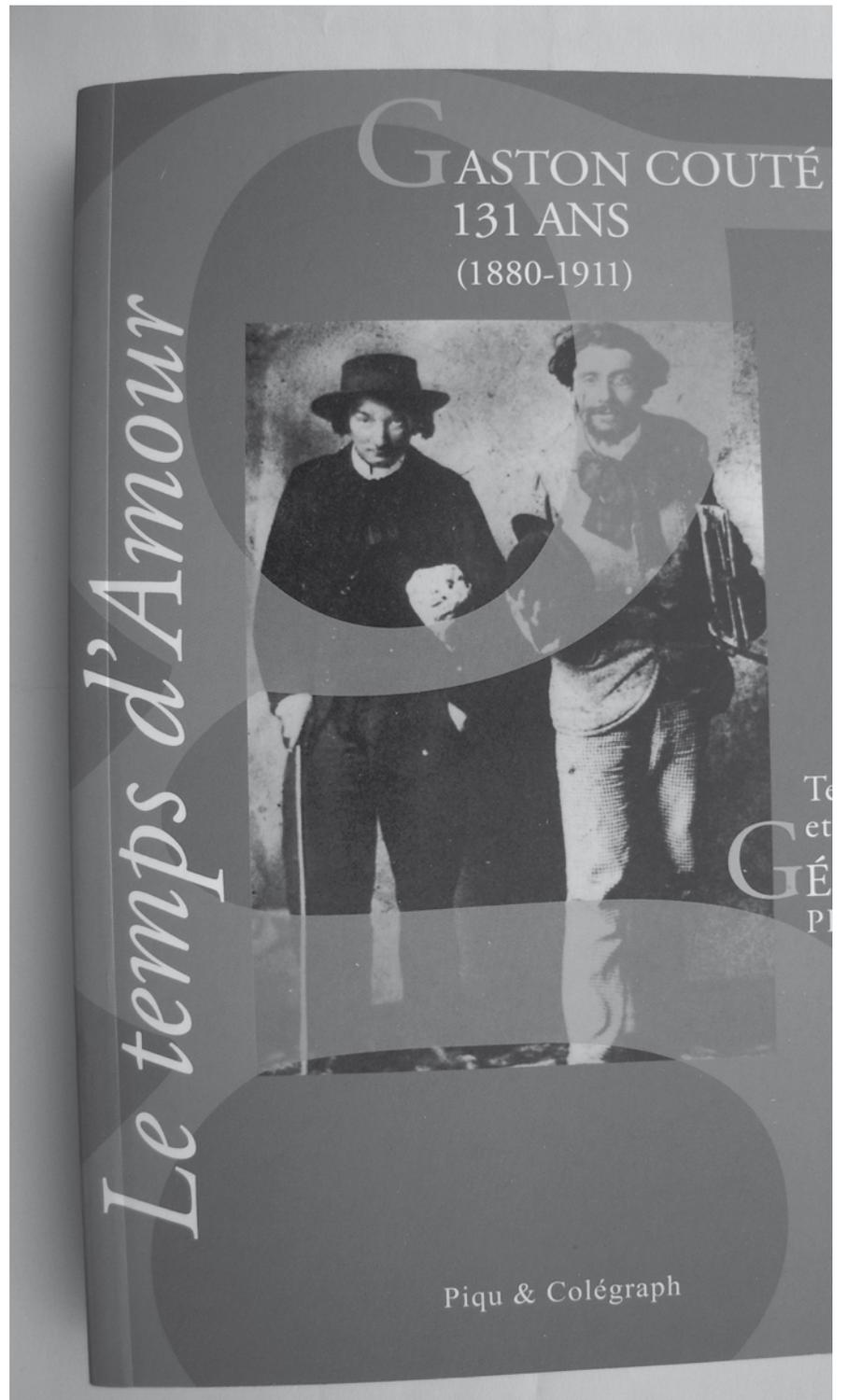
Bernard Meulien proposera en octobre 2011 sa dernière création théâtrale « Tentatives » dédiée à Fernand Deligny qui a travaillé pendant 50 ans avec des enfants dits « à problèmes ».

Françoise Mesnil et Mag Senn occupent ensemble la scène avec « Malices de femmes ». Ce spectacle qui porte bien son nom fut joué avec succès dans divers lieux angevins.

Du côté jeune public, Françoise Mesnil et Mag Senn proposent « Contes et chanson autour du monde ». Mag Senn seule chante « Le petit opéra des tortues » et « L'incroyable destinée de Yolande la poule ».

Enfin n'oublions pas que le P'tit Chariot soutient le spectacle d'Alain Brisemontier « Brassens d'abord ». Il est accompagné de Francis Jauvain et de François Marsat.

Remy Barbier



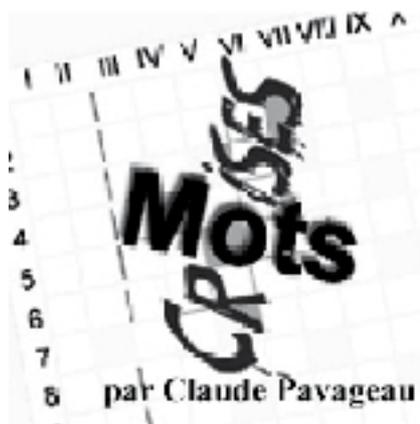
La modernité de la « Commune »

L'association nationale des Amis de la Commune de Paris dans un de ses bulletins de 2008 Yves Lenoir écrivait dans l'édito à propos du logement : « Les luttes actuelles des locataires contre les loyers exorbitants et les expulsions scandaleuses font penser aux décisions de la Commune sur le moratoire des loyers et la réquisition des logements vacants au profits des Parisiens victimes des bombardements.

Les expulsions inhumaines de travailleurs immigrés sans papiers sont à rapprocher, à contrario bien sûr, des décisions de la Commune confiant à des étrangers des responsabilités importantes. Alors qu'aujourd'hui, il faut se battre pour exiger le droit de vote

des étrangers aux élections locales, objet de la récente Votation citoyenne, la Commune avait validé l'élection du Hongrois Léo Frankel dont elle avait fait son ministre du Travail. Nous pourrions multiplier à l'infini de tels exemples.

La Commune n'est pas un modèle car la situation a beaucoup changé depuis 1871. Mais, émanation du peuple souverain, elle a su mettre en œuvre des mesures efficaces pour améliorer la vie des citoyens et défendre les idées républicaines. Cet exemple, encore valable aujourd'hui, démontre la modernité de la Commune. »



Grille 97

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

Horizontalement : 1-Victime ou coupable ? 2 - N'a pas eu de rivale - Chatié - Voyelles. 3 - Payer - Équipe à Londres. 4-Bretonne - Pronom. 5-Philtre magique - Bon ou mal. 6-Interdits dans les lieux publics - Corrigea. 7-Massif d'Europe - Métal. 8- Prêt à martir - Du plafond au plancher. 9- Conspua en désordre - Romains - Petit écran. 10- Virole des vierges étendues. 11 - Ses doigts sont habiles - Parfois maîtres.

Verticalement : I-Petit chef. II-Taxe - Unit - Dirigé. III-Lamie. IV-Bulldozer en marche arrière. V-Stérilisation. VI-Aigrir - Priva du pied mère. VII-Axe - Métal. VIII-Pour une petite bouffe ? IX-Agence spatiale - Vieux loup. X-Orifice naturel étroit - Vieille cité. XI-Dans une fraction.

Solution du n° 96

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	L	I	B	E	R	T	A	I	R	E
2	I	T	I	N	E	R	A	N	T	S
3	B	S	A	I	O	L	T			
4	E	R	S	S	E	A				U
5	R	E	A	B	O	N	N	E	R	A
6	T	I	S	O	N	N	E	R	A	I
7	I	N		U		A	M	I		R
8	N	E	C	R	O	L	O	G	I	E
9	E		O	R		E	N	E		E
10	S	E		E	N	S	E	R	R	E

Blog Anjou laïque :
<http://anjoulaique.blogspot.com>

Pour consulter le précédent numéro, des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com
ou jack.proult@wanadoo.fr

Le Lecteurs

25 juin tramway gratuit pour tous !

Indéniablement la première ligne de tramway est une réussite. Nul doute que les angevins qui l'attendent depuis longtemps vont utiliser en grand nombre ce nouveau mode de transport urbain confortable, silencieux et non polluant. Le 25 juin, jour de l'inauguration, il y eut foule pour fêter cet événement qui marque une page d'histoire d'Angers. Ce jour là, les angevins ont pu emprunter gratuitement le tramway flambant neuf.

Et maintenant ?

En 2008 à l'occasion des élections municipales, des candidats proposaient que soit entreprise une réflexion sur la politique tarifaire des transports urbains collectifs à Angers et son agglomération. En effet, le droit à la mobilité est fondamental d'autant que ce sont les populations à faibles revenus qui en sont privées. Le Médiateur de la République indiquait dans son rapport de 2010 que 15 millions de personnes dans notre pays devaient assurer leur fin de mois avec une somme de 50 à 100 euros. Il y a probablement plusieurs milliers d'habitants de l'agglomération angevine dans cette situation. Pour ceux-ci tout se joue à quelques euros chaque mois. Dans ces conditions, impossible d'acheter un ticket à l'unité à 1,40 euros ou d'avancer 11 euros pour un carnet de 10 tickets. Très difficile d'accéder à une « carte partenaire » à 19 euros ou même à une « carte verte » mensuelle à 5,70 euros surtout que dans ce dernier cas il faut être inscrit à Pôle Emploi et ne pas avoir un revenu mensuel supérieur à 825 euros.

Le problème sous un autre angle

Il faut d'abord souligner que les recettes totales de la vente des titres de transport ne représentent qu'environ 20% du total des dépenses engagées pour assurer le service des transports, 80% étant financé par les collectivités publiques. Quelles sont les sommes recueillies au titre du paiement des tarifs particuliers (carte partenaire, carte verte, carte émeraude...) ? Que représentent ces sommes par rapport au total des recettes perçues ? Probablement une très faible proportion. Décider l'accès gratuit dès maintenant aux transports urbains collectifs pour les jeunes, les sans emplois, les bénéficiaires des minima sociaux ne représenterait pas un effort financier considérable pour les collectivités locales de l'agglomération.

Les élus locaux de l'agglomération angevine s'honoreraient de prendre une telle décision.

Jean Louis Grégoire

DSK

J'entends mille choses dans cette affaire de mœurs et toujours sous la protection facile «si les faits sont avérés» ce qui montre que toute parole aujourd'hui ne peut être que conditionnelle, donc vaine. On est dans une situation classique où l'on crie de toutes ses forces son «innocence» quand l'autre verse des larmes de «victime» en l'absence de flagrant délit. Par delà la question évidente des rapports de classes sociales -un puissant et une insignifiante- c'est une relation homme/femme qu'il faut éclaircir à la lumière du droit pénal moderne qui qualifie certains actes sexuels de crime justifiant la prison. Pour cela, il doit y avoir un procès public précédé de la recherche de preuves par les représentants de la société et de moyens de défense par les avocats du mis en cause. Du temps et du silence sont nécessaires. Avant que justice passe, tout commentaire prématuré ne peut être qu'un faire-valoir risqué, indécent, inutile à l'un ou l'autre partie. En démocratie, lorsqu'il y a doute, la justice doit toujours passer avant le commentaire, qui ensuite est libre des faits *définitivement établis*.

Max Bayard

Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

- 12 € abonnement annuel
 20 € abonnement de soutien
 €
- Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°97

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudau, Patrick Duyts, Yves Mulet-Marquis

Imprimerie Paquereau
Technogaphis
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0710G8683I :
ISSN 1245-0936

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers



Ne recommençons pas le 21 avril !

À l'endroit, à l'envers. De toutes parts, s'élèvent, sondages « neutres » à l'appui, des appels contre le risque de la présence du Front National au deuxième tour de l'élection présidentielle.

Cette crainte légitime aboutit à des perversions. En focalisant les appels sur la présence éventuelle du FN au second tour, on fait de celui-ci le centre des débats. On masque les causes de la situation politique, on tente d'imposer des candidats, on traite par des manœuvres une crise politique de fond, on feint d'oublier que ce n'est pas le Front qui monte, mais les « principaux » partis qui baissent. L'obsession du 21 avril est en fait un appel à voter dès le premier tour pour le PS et l'UMP. Le FN est donc utilisé pour valoriser le bipartisme. (. . .). Mais il permet aussi de ne plus se poser la question des institutions. Car, après tout, si le risque du FN au second tour existe, c'est aussi parce que les modalités de l'élection présidentielle le permettent. Pourquoi deux candidats seulement au deuxième tour ? Pourquoi cette élection qui structure toute la vie politique ? Pourquoi Lionel Jospin a-t-il inversé le calendrier électoral en 2002, rendant ainsi les législatives dépendantes de la présidentielle (le calendrier antérieur aurait-il donné les mêmes résultats) ? Mais les deux principaux partis se gardent bien d'évoquer ces questions. Cette élection est leur fond de commerce en dépit du brigand qui tente d'y participer.

Le vrai problème n'est jamais posé. Les Français aspirent à un renouvellement de la vie publique, à la possibilité de voir exprimées leurs aspirations par un jeu démocratique nouveau. C'est pourquoi une Assemblée Constituante élue au suffrage universel est nécessaire. Si tant de citoyens ne votent plus, ce n'est pas par désintérêt, c'est en effet parce que le système ne leur semble pas capable de les représenter. C'est aussi parce qu'on ne tient pas compte de leur volonté quand, par hasard, ils ont pu l'exprimer comme lors du référendum sur le Traité Constitutionnel Européen. De ce point de vue, il serait sans doute nécessaire de parler moins du 21 avril 2002 et un peu plus du 29 mai 2005.

A Bellon

<http://www.pouruneconstituante.fr>

Intégralité de l'article sur le blog Anjou laïque